



**Conseil de Métropole**

**Montpellier Méditerranée Métropole**

-----

**Séance publique  
du 21 février 2019**

-----

**PROCES-VERBAL**

**Monsieur le Président**

Je vais demander à Mademoiselle BODKIN de bien vouloir faire l'appel.

*Madame BODKIN procède à l'appel.*

**Monsieur le Président**

Merci, Mademoiselle BODKIN. Le quorum est très largement atteint.

*Monsieur le Président déclare la séance ouverte.*

**Monsieur le Président**

Avant de procéder à l'ordre du jour...

**Monsieur MEUNIER**

Je représente Pierre DUDIEUZERE, j'ai oublié de le signaler lors de l'appel.

**Monsieur le Président**

On va le noter. Avant de procéder à l'ordre du jour, nous avons coutume d'honorer des personnalités de Montpellier Méditerranée Métropole qui par leurs exploits, que ce soit en termes de culture, de sport, d'économie, de recherche scientifique, sociologique, font l'honneur de notre territoire. Ainsi, ce soir, je vous propose d'honorer et de remettre la médaille de la Métropole à deux sportifs et sportives de haut niveau : Laure FOURNIER et Julien MATHIEU. Je vais leur demander de me rejoindre à la tribune.

Avec Paris, nous sommes la Ville et la Métropole la plus sportive de France, pour ce qui est du sport masculin. Pour ce qui est du sport féminin, nous sommes la ville la plus sportive de France, devant Paris. Dans notre Métropole, on pratique le sport à tout âge et pour tous les niveaux. On y pratique tous les sports du plus traditionnel, comme le tambourin ou la course camarguaise, au football, rugby, handball et autres disciplines que vous connaissez. Notre territoire est un berceau de champions et de championnes qui excellent dans toutes les disciplines et notamment dans celles des sports de combat. Ce soir, nous avons le plaisir d'accueillir deux champions de ces disciplines : Laure FOURNIER et Julien MATHIEU.

Laure FOURNIER, habitante d'une commune voisine, vous travaillez à Montferrier-sur-Lez et vous vous entraînez au *Montpellier sporting-club* dans le quartier des Aubes à Montpellier. À l'âge de 8 ans, vous délaissez les pointes de la danse classique et les patins à glace du patinage artistique, pour revêtir la tenue de judoka. Mais alors que vous êtes étudiante à Montpellier à l'école de chimie, vous découvrez le sambo, un art martial créé en Union Soviétique dans les années 1930, qui mélange le judo, l'aïkido, le karaté, la boxe et la lutte. Ce sport de combat exigeant est également nommé « *lutte russe* » car il est très largement répandu dans les rangs de l'Armée rouge. Art martial aux 5 000 prises, il mêle tactique, technique et force physique. Il requiert volonté, engagement et persévérance. Vous n'hésitez donc pas à sacrifier votre temps pour passer une grande partie de vos journées sur le tatami ; tous les jours à la pause méridienne et tous les soirs, vous vous entraînez jusqu'à 23 heures.

Ces efforts vous ont permis de constituer un très beau palmarès : 7 médailles d'or consécutives au Championnat de France entre 2012 et 2018, médaillée de bronze aux Championnats du Monde en 2012 et 2016, vice-championne d'Europe en 2013, vainqueur de la Coupe du Monde en 2017, vice-championne du monde en 2015 et enfin championne du monde en 2018 à Bucarest en novembre dernier.

Tout en poursuivant vos nouveaux objectifs de conquérir la médaille d'or aux Championnats d'Europe et aux Jeux Olympiques Européens, vous transmettez votre amour et votre expérience du sambo en encadrant les plus jeunes de votre club pour former les futurs champions de notre territoire.

Je vais demander au Vice-Président Jean-Luc MEISSONNIER et à Rabii YOUSSEOUS de venir ; un sportif de haut niveau, Jean-Luc MEISSONNIER, et un autre féru de boxe thaï, Rabii YOUSSEOUS. Laure FOURNIER, c'est avec un immense plaisir que je vous remets la médaille de la Métropole et vous remercie d'illustrer par votre courage, votre combativité, notre territoire et de le transmettre aux enfants – parce que ce qui est, peut-être, le plus important, quand on connaît quelque chose, c'est d'être en capacité de le transmettre. Vous êtes citoyenne d'honneur de Montpellier Méditerranée Métropole.

## **Laure FOURNIER**

Bonsoir à tous. Merci de m'honorer ce soir devant votre Conseil. C'est vrai que cela fait longtemps que je fais du judo, du sambo. Ça me tient à cœur de le transmettre aux plus jeunes. Nous partons demain à 6 heures du matin à Deauville avec les enfants pour les faire combattre au Championnat de France. Nous espérons donc ramener d'autres médailles de champion de France. Je m'occupe en particulier des féminines au sein du club, afin de leur montrer l'exemple, et j'espère aussi qu'elles suivent mon chemin tant sportif que professionnel. Pour moi, il a toujours été très important d'allier les études et le sport. Cela me permet aujourd'hui d'avoir un très bon poste à Montferrier-sur-Lez, en tant qu'ingénieure commerciale, et de continuer de travailler à très haut niveau grâce à des aides obtenues de l'État et de la Fédération. Merci pour votre soutien et bonne continuation.

## **Monsieur le Président**

Julien MATHIEU a un point commun avec Laure FOURNIER : la pratique du judo dès le plus jeune âge et surtout la notion de sacrifice pour atteindre un objectif élevé : un titre de champion du monde.

Julien, vous commencez la pratique du judo à l'âge de 4 ans, puis vous passez au jujitsu par opportunité d'agenda – comme vous dites – à l'âge de 18 ans. Même s'il y a beaucoup de similitudes avec le judo et le karaté, le jujitsu qui regroupe les termes de souplesse et d'art permet l'usage des pieds et des poings. Il puise ses origines dans le Japon féodal. À l'époque, les samouraïs utilisaient cet art martial sur le champ de bataille lorsqu'ils étaient démunis de leurs armes.

Ascension fulgurante : vous enchaînez les compétitions départementales et les victoires, puis de grandes compétitions où vous finissez deuxième au Tournoi International de Marseille, cinquième au Tournoi de Paris. Vos entraînements au Pôle espoir de Mermoz à Montpellier vous permettent de vous perfectionner et de finir troisième au Championnat de France où les entraîneurs de l'Equipe de France vous repèrent et vous convoquent à un stage à l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP).

Malgré plusieurs blessures durant votre parcours, vous vous accrochez pour devenir le numéro un français. Compétitif et tenace, vous obtenez ce Titre National en 2013. Mais, ce n'est qu'une étape dans votre plan de carrière sportive. Vous accédez au Championnat du Monde l'année suivante où vous obtenez la médaille de bronze.

Infirmier urgentiste au CHU de Montpellier, habitant de Prades-le-Lez, vous poursuivez vos entraînements pour obtenir votre Graal. Il est acquis l'an passé en Suède à Malmö : première finale mondiale et premier Titre Mondial dans la catégorie moins de 62 kg.

Bravo à nos deux champions du monde dans ces disciplines qui devraient bénéficier d'une meilleure exposition médiatique. Merci à vous pour votre humanité et gentillesse, puisque nous nous sommes rencontrés le soir du réveillon du 31 décembre, lorsque nous avons fait la tournée de l'ensemble des services de secours d'urgence, à la Ville et au CHU. Vous étiez, Monsieur MATHIEU, comme nous, sur le tarmac auprès des malades du CHU de Montpellier et du service d'urgence. C'est là que vous m'avez dit et que quelqu'un m'a dit que vous étiez champion du monde. J'ai donc pensé qu'il serait bien de vous honorer et de le faire savoir. Je vous félicite donc encore, et vous remets la médaille de citoyen d'honneur de Montpellier Méditerranée Métropole.

## **Julien MATHIEU**

Bonsoir tout le monde. Merci de nous avoir honorés en ouverture de ce Conseil. Je vous remercie Monsieur SAUREL d'avoir pris le temps de m'écouter et de discuter avec nous ce 31 décembre. Cela m'a fait vraiment plaisir et c'est un honneur d'être honoré par la ville de Montpellier. Je vous remercie donc et je vous souhaite un bon Conseil.

## **Monsieur le Président**

Je vous remets à chacun le livre de la Métropole *Montpellier, citoyenne du monde*.

Nous allons donc passer à l'ordre du jour du Conseil.

**Monsieur le Président**

Je vous propose de reporter l'approbation du procès-verbal du 31 janvier au prochain Conseil.

**APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Monsieur le Président**

Vous avez pris connaissance de la synthèse des décisions.

*Le Conseil prend acte de la synthèse des décisions.*

**Monsieur le Président**

L'affaire n°1 concerne un point très important de la vie de la Métropole. Il s'agit de l'arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat 2019–2024. Sur les étapes de la concertation, je rappelle...

**Christian FINA**

*Intervention hors micro.*

**Monsieur le Président**

Ah oui pardon, j'ai oublié de faire adopter l'ordre du jour. Pardonnez-moi.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE MÉTROPOLE DU 21 FEVRIER 2019**

*Mme P. MIRALLES et Mme M-H SANTARELLI entrent en séance.*

**Monsieur le Président**

L'ordre du jour se compose de 31 affaires ; pas d'affaire ajoutée, pas d'affaire retirée. Qui est contre ? Un contre ?

**Isabelle TOUZARD**

Puis-je avoir la parole ?

**Monsieur le Président**

Oui, bien sûr, Madame TOUZARD. Sur l'ordre du jour. Donnez le micro à Madame TOUZARD.

**Isabelle TOUZARD**

Monsieur le Président, chers collègues, juste avant que nous commençons l'ordre du jour, je souhaiterais pouvoir prendre la parole au sujet du courrier que Monsieur le Président de la Métropole a fait distribuer dans les boîtes aux lettres des Murvielloises et Murviellois. Je ne vais pas m'étendre sur ce courrier. Je vais, peut-être, simplement vous dire merci, car de très nombreux murviellois que je ne connaissais même pas, ou qui pour certains étaient clairement dans l'opposition, sont venus en Mairie, d'eux-mêmes, exprimer à quel point ils étaient écœurés. Je ne pensais pas, quand je vous ai élu Président de l'Agglomération, qu'un Président d'intercommunalité puisse un jour avoir ainsi l'objectif de jeter à la vindicte populaire un Maire de l'intercommunalité ; c'est le cas. Quels que soient les motifs d'un désaccord, d'une opposition telle qu'elle s'est exprimée lors du vote du budget, je pense qu'il y a un minimum de respect à avoir entre élus : vous l'avez vous-même dit.

C'est quelque chose que je n'imaginai vraiment pas et cela été vécu pour beaucoup, que ce soient les élus de ma commune ou des habitants, comme quelque chose de très violent. On en parle souvent : je pense qu'aujourd'hui, les citoyens s'éloignent de la politique, ont un point de vue sur les élus de plus en plus négatif. Je ne vous cache pas qu'avec cette communication que vous avez faite – je ne reviens pas sur le fait qu'elle ait été faite sur des fonds publics, c'est autre chose – à une époque où beaucoup de citoyens français cherchent l'apaisement – c'est en tout cas ce qui remonte beaucoup dans ma commune – à vivre enfin dans une société apaisée faite de bienveillance, on en est encore très loin. Sur un territoire comme le nôtre, ce ne sont pas les valeurs qui animent désormais certains élus. En tout cas, moi, ce n'est pas dans ce registre-là que j'agis. Je n'en dirais donc pas plus.

**Monsieur le Président**

Merci Madame TOUZARD. Monsieur REVOL.

## **René REVOL**

Le pouvoir ne donne pas tous les droits dans un État de droit, et on peut ajouter avec MENDES FRANCE, dans la République moderne, que l'État de droit ne fait pas qu'obéir à des règles, il obéit aussi à une éthique. Je considère le fait que tous les habitants de ma commune aient reçu, sous pli fermé, une lettre dénonçant leur Maire, ainsi que Madame JABADO, d'une manière grossière et violente, est une atteinte non seulement aux règles de droit mais à l'éthique qui fonde notre République.

Vous vous êtes permis quelque chose, ici, qui est non seulement contradictoire à ces principes et contradictoire aux mêmes principes de l'intercommunalité. Je me suis aperçu, menant mon enquête depuis lundi, que cela n'existe nulle part, que cela ne s'est jamais produit. Dans une intercommunalité, vous êtes élu par vos pairs et par les Maires et non pas au suffrage universel ! Donc, à partir de là, vous devez respecter chacune des communes.

Je tiens à profiter de ce micro pour remercier les centaines de Grabeloises et les Grabelois, qui depuis lundi matin, l'ont reçue et sont passés manifester leur solidarité en Mairie. Je tiens à remercier aussi tous les élus d'autres communes – y compris des personnes faisant partie de votre majorité – qui, informés de cela, m'ont manifesté leur solidarité, leur désaccord avec ce type de méthode. Nous devons et nous poursuivrons, Monsieur le Président, quant à nous, notre mission au service de l'intérêt général pour que la Métropole s'éloigne des querelles politiciennes, que nos concitoyens réprouvent, et que nous restions sur le débat de fond.

En tout cas, vous qui aviez déjà un peu perdu de votre autorité politique, vous avez maintenant un peu perdu de votre autorité morale.

## **Monsieur le Président**

Merci Monsieur REVOL de votre intervention. C'est toujours agréable quand des élus, dont vous faites partie, me font des leçons de morale. J'y reviendrai dans une explication plus précise et en profondeur.

Allez-y, Monsieur MEUNIER, poursuivez.

## **Cyril MEUNIER**

Monsieur le Président. Non, ce n'est pas du copier-coller. On vous demande de bien vouloir nous écouter et de ne pas commenter, s'il vous plaît. Nous ne commentons pas quand vous parlez. Je suis la troisième commune ayant reçu à l'heure actuelle ce courrier. D'après vos propos, l'ensemble des communes ayant voté contre recevront le même courrier...

## **Abdi EL KANDOUSI**

*Intervention hors micro.*

## **Cyril MEUNIER**

Abdi, je peux continuer où tu as des choses à dire ? Si tu veux que je te cède la parole en premier, il n'y a pas de problème. Monsieur le Président, pouvez-vous donner la parole à Abdi EL KANDOUSI car je crois qu'il a plein de choses à nous dire et comme cela, je pourrais parler tranquillement après ? Je peux ? Merci.

Aux frais de la Métropole, vous avez distribué sous enveloppe – comme l'ont dit mes deux prédécesseurs – une « note d'information ». Vous l'avez appelée comme cela. Si c'était sa vraie nature, j'espère que cette « note d'information », dans un souci d'équité, sera distribuée sur l'ensemble des 31 communes c'est-à-dire que pour celles qui se sont abstenues, vous ferez une remarque présidentielle d'interrogation. Je vous invite, pour celles qui ont voté pour, à faire une remarque présidentielle de satisfecit à l'intention des élus qui vous ont suivi sur votre vote. Sinon, il y aurait non équité entre les communes par rapport à votre rôle de Président d'intercommunalité – quoique je pense que le rôle de Président d'intercommunalité, vous ne l'avez pas encore totalement pris en compte. Trêve de plaisanterie : quand allez-vous prendre conscience de ce rôle ?

Même si vous avez été marqué par le fait que 40 % des communes n'aient pas voté le budget que vous proposiez, je pense que par de telles pratiques vous vous êtes déjugé. C'est vrai qu'il y avait un certain nombre de signes avant-coureurs. L'un des derniers relevés est votre campagne publicitaire sur le 0 % d'augmentation des taux, sur ce jaune si opportuniste, qui est en train d'être affichée un peu partout dans la

Métropole.

Je ne parlerai que de Lattes. Nous avons à peu près toutes les sucettes dont vous avez héritées du réseau départemental qui sont couvertes de ce 0 %. Vous êtes même allé jusqu'à acheter des quatre par trois chez des annonceurs – qui sont fort onéreux. Même pour les quatre par trois qui tournent – vous savez il y a une publicité qui tourne, puis vous en avez une deuxième, puis une troisième – vous avez carrément acheté les trois rotations. Cela fait à peu près un mois que, à Lattes, nous avons le 0 % d'augmentation des taux de la Métropole. Qu'à cela ne tienne, pourquoi pas.

Le problème c'est que la même affiche note le 0 % d'augmentation de la ville de Montpellier. En tant que Président de la Métropole, pourquoi n'avez-vous pas proposé à l'ensemble des Maires de la Métropole, pour les panneaux qui sont sur leur commune, d'avoir le 0 % d'augmentation pour la Métropole et le taux de variation du taux de la commune concernée par le panneau ; cela aurait fait 0 % Métropole, 0 % Lattes ; 0 % Métropole, - 2,5 % à Castelnau, etc. On aurait tout d'abord pris la décision ensemble et on aurait eu la capacité de pouvoir bénéficier des fonds de la Métropole pour marquer, commune par commune, la politique fiscale, certes, de la Métropole avec les 0 % ; quoique vous omettiez régulièrement de dire aux gens que la taxe GEMAPI vient se greffer, ce qui donne, grosso modo, entre 6 € par tête de pipe, jusqu'à 13 à 15 € par personne, de plus en impôts. Nous n'allons pas y revenir, nous en avons déjà parlé.

Je vais revenir sur votre « note d'information » spéciale Lattes. On peut écrire n'importe quoi. Je ne reviens pas sur le fait qu'Éric PASTOR, Carole DONADA et moi soyons contre les pistes cyclables. Nous les finançons avec les fonds de la commune que nous donnons à la Métropole, pour faire les pistes cyclables – et nous ne sommes pas trop en retard là-dessus contrairement à d'autres. Il en est de même pour l'implantation d'entreprises, car nous n'arrêtons pas d'en faire à Lattes, ainsi que pour la téléalarme et l'attention sur les personnes âgées et vulnérables. Je rappelle qu'avec vous, Président, avec la Métropole, nous faisons le Pôle Autonomie Santé, qui est une exception au niveau français, qui relève de l'exemplarité de la commune de Lattes qui est la seule de France à avoir ce service à disposition des personnes qui rencontrent le handicap. Nous avons donc de beaux projets avec la Métropole et nous défendons encore les projets de la Métropole.

Je reviens sur deux ou trois sujets. Vous avez cité, dans votre tract – excusez-moi, « note d'information » – les travaux sur l'avenue de Boirargues pour 1,9 million. Mais, ils démarrent ces travaux. Ils ne viennent pas du budget 2019. Ils ont été votés précédemment. De plus, ils concernent l'eau et l'assainissement, et non pas la voirie. Sans commentaire...

Vous avez parlé de la lutte contre les inondations avec la basse vallée de la Mosson. Cela a été acté en 2015 au PAPI 2. Si j'avais été vous, j'aurais omis d'en parler, car les personnes concernées se demandent pourquoi, en 2019, on démarre seulement les travaux de préparation du chantier.

Ensuite, vous avez parlé du fonctionnement du musée archéologique Lattara en disant qu'il y a 750 000 € dans le budget de la Métropole pour son fonctionnement. Vous avez omis de dire que sur les 750 000, il y a 500 000 € qui viennent directement du budget de la commune. Ils sont versés dans le cadre du transfert de compétence à la Métropole. Permettez-moi, je vais vous faire juste un petit clin d'œil, Monsieur SAUREL : sur les invitations, il y a le nom des personnes qui invitent, dont vous, Président de la Métropole, mon ami Bernard TRAVIER, qui fait un excellent travail sur la culture et en particulier sur le musée, ainsi que différentes personnes, et il y a le Maire de Lattes, qui est juste en bas et juste énoncé comme étant présent ce jour-là ou représenté. Rassurez-vous, je n'ai pas un ego surdimensionné, donc j'en ris plus que j'en pleure. Cela marque toute l'attention que vous portez au respect de l'engagement de la commune de Lattes depuis l'origine sur ce dossier.

Je vais finir par la Maison de la nature. Vous dites que nous avons voté contre la réfection et la modernisation de la Maison la nature. Vous n'avez peut-être pas bien saisi, mais elle est propriété du Conservatoire du Littoral. Elle est gérée par la commune de Lattes. Comme la loi GEMAPI nous a obligés à faire un certain nombre de va-et-vient financiers entre la commune et la Métropole, il a été décidé entre nos services qu'une certaine somme serait reversée à la commune afin d'aider à la rénovation. D'ailleurs, à ce sujet, permettez-moi de vous poser une question qui concerne toutes les communes qui n'ont pas voté le budget : j'espère que sur ce sujet comme sur d'autres, il ne vous vient pas à l'esprit de ne pas honorer les engagements de la Métropole dans le budget sur les communes ; ni de spolier celles qui n'ont pas voté le budget ? Dans ce cas, vous oublieriez votre rôle de Président d'intercommunalité, et rien que pour Lattes,

vous feriez fi du fait que rien que les impôts directs des ménages et des entreprises lattoises rapportent 10 500 000 € au budget de la Métropole et que la commune de Lattes, pour payer les travaux d'investissement sur la voirie, apporte 2 120 000 € et en fonctionnement à peu près 542 000 € par an ; ce qui fait à peu près 13 millions. On arrête là.

Monsieur le Président, je ne sais pas comment, en tant que Maire de Montpellier, vous considérez vos concitoyens mais, dans cette « note d'information », vous avez pris les Lattois pour des benêts. Le problème, c'est que les Lattois ont un passé tumultueux avec l'intercommunalité. Depuis 2001, ils font confiance à mon équipe et moi-même. Pour qu'ils nous fassent confiance et qu'ils reviennent dans la Métropole, qu'ils permettent l'extension et la modernisation de Maéra, la fin du Thôt et que Lattes joue son plein rôle dans les dossiers de la Métropole, il a fallu qu'on leur explique au fur et à mesure comment celle-ci fonctionne. Les Lattois savent comment fonctionne la Métropole. Au même titre que les Grabellois et les Murviellois, ils ont été particulièrement choqués par votre « note ».

Si vous aviez rempli votre mission de Président de Métropole, de façon correcte, quant au Débat d'Orientations Budgétaires, vous auriez dû refaire une réunion des Maires pour que nous essayions de trouver un consensus. Un certain nombre d'entre nous vous avaient dit que nous n'étions pas d'accord avec les points que j'ai cités dans ma note d'information aux Lattois, c'est-à-dire le stade qui n'était pas du tout bien présenté et pour lequel nous ne pouvions pas voter des crédits et d'autres sujets qui nous heurtaient dans votre préparation.

Quand, durant la séance du 31 janvier, nous vous avons clairement énoncé dans nos interventions que nous allions voter contre le budget, ce qui était historique dans l'intercommunalité de Montpellier, vous auriez dû repousser à la séance d'aujourd'hui le vote du budget, nous réunir dans les jours qui suivaient et essayer de retrouver la concorde et un consensus pour que ce budget passe. Non, contre cela, vous vous régalez des polémiques. Vous racontez que nous sommes contre les actions de la Métropole ce qui est entièrement faux et vous le savez pertinemment. Quand nous avons voté contre, nous savions qu'une majorité allait voter pour. D'ailleurs, nous l'avons montré dans nos autres votes ce jour-là puisque dans l'affaire n°3 nous avons voté les Autorisations de Programme, dans lesquelles d'ailleurs, il n'y avait pas de stade. C'était la marque réelle du fait que le stade n'était pas, dans ses tenants et ses aboutissants, réellement défini donc, pas en état de recevoir des crédits au budget 2019 pour le démarrer. Puis, de l'affaire 6 à l'affaire 14, dont la fameuse prolongation de la ligne 1 de tramway, nous avons voté pratiquement à l'unanimité toutes les affaires.

Ne faites donc pas croire aux gens qu'il y a un refus de la Métropole dans nos communes et que les élus des groupes majoritaires sont contre. Arrêtons ces polémiques dont tout le monde a marre. Revenons autour de la table, travaillons ensemble. C'est la volonté de notre groupe. C'est d'ailleurs pour cela que nous nous sommes toujours nommés le Groupe de Coopération Métropolitaine. C'est également la volonté des autres Maires qui ne font pas partie de notre groupe, qui, ce jour-là, par un vote contre, ont voulu symboliquement et nettement montrer leur désapprobation exclusivement sur vos méthodes de gestion, et sur le manque de concertation qu'il y avait. Je vous remercie de m'avoir écouté.

### **Monsieur le Président**

Merci Monsieur MEUNIER. Vous avez voté contre ; vous avez voté contre. C'est tout. C'est une lettre d'information. Les Maires, qui ont voté contre, ont voté contre les projets de la Métropole. Cela ne veut pas dire que la Métropole ne les fera pas en partenariat avec les communes. Vous avez vous-même donné l'exemple de Boirargues. Ce n'est pas pour prendre en pompe ou en otage les citoyens mais simplement pour leur dire que leur Maire a voté contre les projets importants que mène la Métropole.

### **René REVOL**

Ce n'est pas vrai, puisque dans les délibérations...

### **Monsieur le Président**

Ensuite, Monsieur REVOL, vous avez fait allusion à la démocratie. Je vous rappelle que sur les bulletins de vote de 2014, c'est la première fois, que les délégués métropolitains sont élus au suffrage universel. Aïe. Ça fait mal.

### **René REVOL**

Oui, les délégués métropolitains, mais vous avez été élu par vos pairs...

## **Monsieur le Président**

Il faut arrêter de dire des mensonges. Troisièmement – et vous savez toute l'amitié que j'ai pour vous Monsieur REVOL - quand vous étiez Vice-Président, vous avez fait deux procès à la Métropole. Je n'ai rien dit. J'ai avalé. Deux procès, sur la gare, que vous avez d'ailleurs perdus. Pas de leçon. Vous avez voté contre, vous assumez ; c'est simple.

## **René REVOL**

*Intervention hors micro.*

## **Monsieur le Président**

Il y a un certain nombre d'entre vous qui se sont vus et ont dit nous allons écrire aux Montpelliérains. Écrivez-leur que j'ai voté pour le budget ; allez-y. Et si, Madame TOUZARD, je vous aide, avec vos citoyens, à être réélue brillamment, j'en suis le premier ravi.

*L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.*

Pour : 88 voix.

## **AFFAIRE N° 1 : LOGEMENT – ARRÊT DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2024 – APPROBATION**

*M. J. DOMERGUE entre en séance.*

*M. L. JAOUL sort de séance.*

*M. Y. PELLET sort définitivement de séance et laisse un pouvoir à M. G. PASTOR.*

## **Monsieur le Président**

Affaire n°1 : il s'agit de l'arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019–2024. Je rappelle la procédure : aujourd'hui, nous arrêtons le Programme Local de l'Habitat. Il est passé dans la Conférence des Maires et ce programme a été validé par les 31 Maires à l'unanimité en Conférence des Maires. La parole est à Monsieur SEGURA, Vice-Président et rapporteur.

## **Noël SEGURA**

Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. Tout d'abord, Monsieur le Président, si vous le permettez, je voudrais remercier tous les Maires qui ont participé à ce grand débat qu'est le PLH, ainsi que tous les services qui se sont investis pour rendre ce travail. C'est un très bon travail, qui permettra, j'en suis persuadé, d'élaborer et d'arrêter ce nouveau programme de l'habitat 2019–2024.

Monsieur le Président, chers collègues, nous devons donc arrêter ce projet de Programme Local de l'Habitat établi sur la période 2019–2024. Je vous rappelle que le PLH constitue l'outil de définition de la politique intercommunale de l'habitat, pour une mise en œuvre sur une durée minimale de six ans. C'est un document de planification stratégique au même titre que le SCoT et le PLUi.

Fruit d'un travail engagé depuis fin 2016 avec l'ensemble des communes et des acteurs de l'habitat, ce nouveau PLH s'inscrit dans la continuité de la politique volontariste menée par la Métropole. Le précédent PLH fixait un objectif annuel moyen de 5 000 logements à produire de 2013 à 2018. Cet objectif a été très largement dépassé avec une moyenne de 5 700 logements mis en chantier entre 2013 et 2017.

L'objectif de programmation de logements sociaux est également quasiment atteint, avec 27 % de logements locatifs sociaux financés parmi l'ensemble des logements autorisés entre 2013 et 2018, pour un objectif fixé à 30 %. Je vous rappelle que la production de logements sociaux est un enjeu majeur, tout d'abord sur le plan réglementaire : l'État recense à ce jour un déficit global de 13 000 logements sociaux parmi les 20 communes de la Métropole concernées par la loi SRU. Dans un contexte de très forte croissance démographique et de niveau élevé de précarité, le nombre de demandes de logements sociaux s'est démultiplié au fil des années. Deux chiffres pour illustrer cette situation : on recense actuellement dans la Métropole plus de 24 000 demandes de logement social, soit une augmentation de + 67 % depuis 2007, alors que le parc de logements sociaux a progressé de 22 % au cours de la même période.

Le plan d'action du PLH 2019–2024 s'organise autour de six grands axes stratégiques d'intervention. Les

objectifs et les outils mobilisés pour la production de logements sont détaillés, pour chacune des communes, à travers une fiche communale, dont les grandes lignes ont fait l'objet d'échanges en Conférence des Maires, et dont le contenu exact a fait l'objet de nombreux échanges avec chacune des 31 communes.

Sans être très long, les principaux éléments de ce projet PLH 2019–2024 sont les suivants :

- **En matière de production neuve :** l'objectif est de réaliser 5 000 à 5 400 logements par an, soit une moyenne lissée de 5 200 logements par an, afin notamment de répondre aux besoins générés par l'évolution démographique. Selon les prévisions démographiques de l'INSEE, le taux de croissance projetée entre 2013 et 2025 atteindrait + 1,3 % par an, contre 1,7 % actuellement, soit un gain démographique de + 6 400 habitants par an entre 2019 et 2024. Cet objectif de production, fixé entre 5 000 et 5 400 logements par an, se répartit pour moitié sur Montpellier et pour moitié dans les 30 autres communes de la Métropole ;
- **En matière de logement social :** une part de 36 % de logements sociaux au sein de la production neuve de logements est fixée pour les communes effectivement desservies par le réseau armature, trains, tramways, Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) ou des axes majeurs de transports en commun contre 30 % dans le précédent PLH. Parmi ces 36 % de logements, 28 % relèveront d'un financement Prêt Locatif à Usage Social ou Prêt Locatif Aide Intégral ;
- **En matière de logements en accession dite abordable :** une part de 17 % de logements en accession abordable est fixée pour les communes effectivement desservies par le réseau armature, trains, tramways, TCSP ou des axes majeurs de transports en commun dont 6 % de logements relevant d'un financement Prêt Social Location Accession, décomptés pendant cinq ans au titre du logement social Solidarité et Renouvellement Urbain avec la loi Elan. Cette offre nouvelle de logements abordables doit permettre à des ménages à accéder à la propriété, dans un contexte où les prix du marché libre ne permettent pas de leur donner satisfaction, au regard de leurs capacités financières ;
- **En matière d'équilibre territorial :** le PLH fixe les objectifs de production de logements différenciés selon les communes, prenant en compte ainsi davantage les contextes des territoires. Pour le logement social, le PLH fixe un objectif de production de logements locatifs sociaux à hauteur de 36 % des logements neufs, à produire sur les communes du cœur de Métropole effectivement desservie par le réseau d'armature ou par un axe majeur de transports en commun, dont 3 % de logements sociaux étudiants. 33 % sur les autres communes SRU ou celles devant être soumises aux obligations de cette loi durant la période couverte par le PLH et 30 % pour celles qui ne devraient pas y être soumises dans la période. Afin de veiller à l'équilibre de l'occupation du parc existant neuf, le PLH rappelle les démarches entreprises notamment dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) en matière de gestion des attributions de logements sociaux et de traitement des demandes de logement social ;
- **En matière de réhabilitation des logements et de rénovation de l'espace :** le PLH définit ou rappelle les actions en cours et projetées en matière de traitement des logements existants. Les bailleurs sociaux ont programmé la réhabilitation de 2 700 logements sociaux, dont 1 600 pour ACM, dont une partie dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain du quartier Mosson, en cours de réflexion. En outre, la Métropole va intensifier les actions de rénovation du parc privé, en direction notamment des copropriétés, dans le cadre du plan d'initiative aux copropriétés, en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, de la lutte contre les marchands de sommeil et des logements indignes ;
- **En matière de développement des offres de logements pour les personnes spécifiques :** le PLH prévoit la réalisation de programmes de logements en direction des étudiants, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des ménages les plus démunis. Une programmation détaillée figure bien évidemment dans le document du PLH.

Je vous indique qu'à l'issue de l'arrêt du projet de PLH, les communes ont deux mois pour donner leur avis. Après quoi, nous arrêterons une deuxième fois ce projet en Conseil de Métropole avant de le soumettre à l'État pour avis. Interviendra ensuite l'approbation définitive en Conseil de Métropole après l'été. Je vous remercie, Monsieur le Président.

### **Monsieur le Président**

Merci Monsieur SEGURA. On passe de 30 à 36 % de logement social et sur l'affichage, la loi Elan nous permet de rajouter 6 % de PSLA (logements abordables), ce qui fait 42 %.

Y a-t-il des interventions sur le PLH ? Monsieur MARTIN, Madame GUIRAUD, Monsieur REVOL,

Monsieur GRAND, Monsieur FOURCADE, Monsieur ROUILLEAULT et Monsieur SEGURA. Monsieur MARTIN.

### **Hervé MARTIN**

Merci Monsieur le Président. Le diagnostic de la situation vient d'être rapidement présenté et je crois que tous les élus de ce Conseil sont tout à fait conscients des difficultés que peuvent rencontrer nos concitoyens de l'ensemble de la Métropole pour pouvoir se loger à des prix raisonnables. On sait tous à la fois que nous avons sur le territoire de la Métropole une population relativement pauvre, avec des prix du logement élevés, et qu'il y a donc nécessité d'apporter une réponse à cette situation.

Ce qui m'inquiète et ce que je regrette, c'est que contrairement à ce qui est dit – et je l'avais déjà dénoncé lors du rapport sur le bilan du PLH à mi-parcours – c'est que dans ce qui nous est proposé, il n'y a pas de hausse de la production de logements sociaux, par rapport au PLH précédent, mais une baisse. Je l'avais déjà dit, le PLH précédent n'avait pas comme objectif une production de 30 % de logements sociaux, mais une production de 40 % de logements sociaux.

La preuve est très facile à trouver : elle est indiquée dans le PLH précédent. Je le tiens à disposition de la presse, si elle veut vérifier ce que je suis en train de dire. On y trouve à l'intérieur un camembert du même type que celui présenté dans le PLH 2019–2024, qui nous a été fourni, dans lequel on retrouve bien les 40 % de logements sociaux, c'est-à-dire l'ensemble des 30 % de logement social familial, et aussi le logement social pour les étudiants, les personnes âgées dans les EHPAD et logements d'insertion. Donc, vos 36 %, qui comprennent l'ensemble des types de logements que je viens de citer, ne sont pas à comparer à 30 % mais à 40 %.

Donc, dès lors que les difficultés des habitants de la Métropole sont énormes pour pouvoir se loger – cela a été très bien décrit – au lieu de répondre par une hausse de la production de logements sociaux, vous répondez par une baisse. J'en veux également pour preuve la délibération du PLH de 2013 que j'ai ici. Je n'en cite qu'une phrase. Nous disions, à l'époque : « *Un objectif d'au moins 30 % de logements locatifs sociaux, familiaux et d'insertion est fixé dans chacune des communes. À cela s'ajoute une programmation de 10 % de logements sociaux pour étudiants et personnes âgées ce qui portera la part totale du logement locatif social à 40 % de l'offre produite à l'échelle de l'Agglomération.* ». C'est vrai, il y a un objectif différent sur la masse globale de logements à produire. A l'époque, l'objectif global était de 5 000 logements, et vous le portez à 5 200 logements. J'imagine très bien que le diagnostic porte à amener l'objectif à ce niveau-là. Mais, faisons un petit calcul tout simple. Je me suis prêté à cet exercice. Dans le PLH précédent, 40 % de logements sociaux sur 5 000 logements, cela faisait 2 000 logements sociaux d'objectif. Sur les 5200, 36 % font 1 872. Et encore, je suis sur une version optimiste, puisque 36 % c'est l'objectif pour les communes-centre, mais pour les autres communes, on est à 33 % ; c'est ce qui vient d'être expliqué.

Même avec 36 %, nous sommes à - 6,4 % d'objectif de production de logements sociaux par rapport au PLH précédent. Quand on vient de décrire les difficultés que nous connaissons tous, pour nos habitants, pour se loger, la diminution dans le PLH 2019 des objectifs de production de logements sociaux de 6,5 %, je ne sais pas si ce qui est le plus difficile est d'entendre un mensonge maintes fois répété ou de ne pas prendre en compte réellement les difficultés des habitants de la Métropole.

Sur l'ensemble du logement à prix maîtrisés c'est-à-dire si je prends également en compte l'accession aidée, la baisse est de 8 % sur l'objectif. Quand je prends baisse de logement social + baisse d'accession aidée, c'est -8 %. En revanche, si je prends le logement libre, l'objectif était de 40 % à l'époque. Aujourd'hui, il est de 47 %. Donc, ce sont 2 444 logements privés par les promoteurs immobiliers, c'est-à-dire une hausse de + 22,2 %. C'est-à-dire que ce que nous sommes en train de produire ici, ce n'est pas un PLH pour les habitants de la Métropole mais pour les promoteurs immobiliers : - 6,5 % de logements sociaux, + 22 % de logements privés, c'est ce qui est proposé aujourd'hui dans ce PLH, qui est donc très éloigné des besoins de la population.

Pour conclure, dans la partie financement, vous vous contentez de dire : « *La Métropole accompagnera également le financement sur fonds propres de cette production locative sociale en hausse* ». Je dénonce le terme « *en hausse* » ; je viens de le prouver et j'ai les documents ici pour le montrer. Il n'y a aucun chiffre en face. Sauf que lors du dernier Conseil de Métropole, nous avons voté le budget 2019, et je l'avais dit dans mon intervention : 2,1 millions d'euros d'aides de la Métropole pour le logement social qui ont été

budgetés en 2019, c'est-à-dire un niveau d'aide équivalent à la fin du PLH 2007–2012, alors que nous avons chiffré dans le PLH précédent un montant d'aides qui devait passer de 2 à 3 millions en 2013 et 2014, et à 4 millions d'euros ensuite car, effectivement, quand on veut faire beaucoup de logements sociaux, il faut pouvoir le financer. Vous n'indiquez pas les fonds propres de la Métropole qui financeront le logement social. Donc désolé mais - 6,5 % sur le logement social et + 22 % sur le logement privé, ce n'est pas à la hauteur de ce que l'on doit attendre pour les habitants de la Métropole. Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur MARTIN. Le mensonge c'est vous qui l'avez fait.

**Hervé MARTIN**

Non.

**Monsieur le Président**

Premièrement, il n'est pas écrit 5 200 dans la délibération mais 5 400. Deuxièmement, les 40 % dont vous parlez...

**Hervé MARTIN**

Vous êtes en train de contredire votre Vice-Président.

**Monsieur le Président**

Les 40 % dont vous parlez, c'est l'objectif qui était à atteindre. Dans l'ancien mandat, vous en avez réalisé 28. Ça, c'est un vrai chiffre.

**Hervé MARTIN**

Faux. Je tiens les documents. Je viens de vous lire la phrase de la délibération de l'époque. Je tiens le PLH à la disposition de la presse.

**Monsieur le Président**

L'objectif était 40 et vous en avez fait 28. Ça, c'est le réel.

**Hervé MARTIN**

Monsieur, le PLH 2013-2018 était, pendant cinq ans, sous votre responsabilité.

**Monsieur le Président**

Madame GUIRAUD.

**Isabelle GUIRAUD**

Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. Rapidement pour évoquer la fiche PLH pour Saint Jean de Védas. Monsieur le Président, je souhaiterais attirer votre attention sur une difficulté qui se pose à Saint Jean de Védas. La production de logements prévus est d'environ 200 logements par an. Cela ne posera aucune difficulté à Saint Jean de Védas. Nous prendrons notre part et nous serons même au-delà. En revanche, concernant ce qui nous est demandé en termes de répartition (53 % de logements sociaux et abordables, sur les 36 % de logements sociaux), je pense que nous ne pourrions pas atteindre cet objectif tout simplement parce qu'il y a un peu une incohérence dans la rédaction de notre fiche, qui nous impose en page 1, 36 % de social et 17 % d'abordable alors que sur la troisième page, il est bien précisé que pour la ZAC de Roque Fraisse, qui sera le lieu qui nous permettra d'atteindre notre objectif en nombre de logements, il y aura 25 % de logements sociaux, tout simplement parce qu'économiquement, nous ne pouvons pas faire autrement sans déséquilibrer le bilan de la ZAC. Au-delà de cela, hors de la ZAC de Roque Fraisse, concernant l'abordable, 17 % pour Saint Jean de Védas, nous ne pourrions pas les atteindre puisqu'il est également bien précisé dans la fiche que cette obligation ne pèsera que dans les projets qui seront supérieurs à 2000 m<sup>2</sup> de surface de plancher ce qui n'arrivera jamais hors ZAC. Je voulais donc attirer votre attention sur ce point, sur cette difficulté. Comme je vous l'ai dit, Saint Jean prendra sa part. Nous réaliserons et nous serons même au-delà des objectifs en nombres qui nous sont fixés.

**Monsieur le Président**

Merci Madame GUIRAUD. Monsieur REVOL.

**René REVOL**

Monsieur le Président, chers collègues, c'est donc une délibération importante. Je pense qu'à chaque fois que nous avons discuté un PLH, on se donne par là même des objectifs pour les années qui viennent. La première chose que je voudrais dire c'est que nous avons excellemment travaillé avec les services de la Métropole...

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur REVOL.

**René REVOL**

... Jusque dans le détail. Je voudrais rendre hommage aux services, à Monsieur LEROY et à tous ses collègues car ils ont passé beaucoup de temps auprès de notre commune pour discuter des choses avec la plus grande précision.

Il nous faut effectivement définir un effort extrêmement volontariste au niveau des logements sociaux. C'est d'autant plus important que la situation nationale est en train de se dégrader. Cela n'a pas été rappelé dans la discussion, mais je voudrais tout de même le faire : les décisions du budget 2017, puis du budget 2018 de la Présidence MACRON, Monsieur PHILIPPE, ont entraîné la diminution d'un milliard avec la question de l'APL et d'un peu plus d'un milliard avec le passage de la TVA...

**Monsieur le Président**

Monsieur PHILIPPE, ce n'est pas moi ; c'est le Premier Ministre. Ne confondez pas.

**René REVOL**

Non, c'est Monsieur PHILIPPE, le Premier Ministre.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur René.

**René REVOL**

Pas de souci. Un milliard pour l'APL et pour le passage de la TVA de 5,5 % à 10 % sur le logement, cela fait un deuxième milliard. Le résultat, vous l'avez vu dans la publication qui a été faite ces jours derniers, y compris encore ce matin, sur la baisse des constructions de logements sociaux, qui a d'ailleurs un effet sur la baisse de tous les logements. Cela atteint donc l'emploi. Cela diminue la capacité de régler le problème. Par exemple, on a fait une évaluation extrêmement simple : aujourd'hui, il y a 5 millions de ménages qui sont dans des logements sociaux, et il y a 11 millions de ménages qui en demandent. Il y a donc un déficit à l'échelle nationale. Nous sommes dans une région qui n'est pas exemplaire puisque l'Occitanie est l'avant-dernière région avec seulement 9,1 % de taux de logements sociaux. Notre ville, notre Agglomération puis notre Métropole, en ayant développé depuis une dizaine d'années un effort dans le logement social, va à contre-courant de ce qui se passe dans la région, sauf dans quelques grandes villes.

Il faut donc bien prendre la mesure de l'enjeu de ce qui vient aujourd'hui. Il faudra donc nécessairement nous, en tant que Métropole, intervenir auprès du Gouvernement pour cette ponction sur le logement social, qui concerne ACM, comme tous les autres bailleurs sociaux. Aujourd'hui, la réserve financière pour pouvoir investir dans les logements sociaux vient de se réduire de manière drastique. Ils ne savent pas comment ils pourront atteindre cet objectif. C'est donc bien beau de nous fixer un objectif de PLH mais à partir du moment où le financement n'existera pas pour les bailleurs sociaux, il ne pourra pas être respecté malgré notre propre volonté de le faire respecter. Il faut donc saisir le pouvoir politique de ce problème parce que nous serons confrontés à cette difficulté.

**Monsieur le Président**

Nous l'avons fait avec ACM habitat, Monsieur REVOL.

**René REVOL**

La deuxième chose que je tenais à dire, c'est que Monsieur MARTIN souligne, effectivement, des problèmes. On peut en discuter. Je partage beaucoup son analyse pour avoir étudié dans le détail le document. Je m'inquiète d'une question que j'avais déjà abordée lors du débat précédent : la faiblesse de l'offre de PLAI, qui est pour les publics les plus en difficulté, par rapport à la demande. Si on étudie la structure de la demande et celle de l'offre, il y a un déséquilibre. Les gens en difficulté constituent la

majorité de la demande et on ne constitue qu'une minorité de l'offre. Il faut donc rééquilibrer les PLAI. Ce n'est pas simple parce qu'il faut les installer, etc.

Nous, au niveau de la commune de Grabels, nous avons étudié cette situation. Nous l'avons traduite sur notre fiche. Nous sommes engagés dans un effort à ce sujet malgré les difficultés rencontrées par l'extension des zones rouges du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) à la suite des inondations et du Plan de Prévention des Incendies de Forêt (PPRIF) qui fait que nos zones de construction se sont fortement réduites. Malgré cela, nous allons poursuivre cet effort. D'ailleurs, dans la soirée, il y a à l'ordre du jour une modification simplifiée du PLU, que nous avons demandée. Celle-ci nous permettra de nous engager et de respecter cet engagement. Il faut que cet effort soit collectivement fait par les collectivités. Nous voterons donc pour ce PLH. Après discussion dans notre Conseil Municipal, où nous avons traité du sujet, nous voterons ce PLH. Mais, je voulais, ce soir, souligner le fait qu'il y a un certain nombre d'insuffisances à l'intérieur, notamment sur cette proportion de PLAI.

Deuxième chose que je voulais souligner : il faut que la politique gouvernementale soit modifiée. Comme nous sommes – les grandes Métropoles – des acteurs du logement social importants, c'est à nous, aujourd'hui, de peser afin de réorienter et que la TVA revienne à 5,5 %, pour qu'on récupère ce milliard d'investissements destiné à combler les caisses de l'État. Il ne fallait pas modifier cela. Voilà ce que je voulais dire ce soir sur ce dossier.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur REVOL pour ce que vous avez dit. Simplement, sur les PLAI : nous sommes inscrits dans le plan « logement d'abord » qui va, justement, avoir comme objectif une réponse adaptée à toutes ces situations difficiles que connaissent les plus démunis de nos concitoyens ; comme j'ai pu l'exprimer hier pour le premier comité de pilotage que nous avons fait avec les associations, les bailleurs sociaux et l'État.

Monsieur GRAND puis Monsieur AUDRIN, Monsieur FOURCADE et Monsieur ROUILLEAULT.  
Monsieur GRAND.

**Jean-Pierre GRAND**

Monsieur le Président, merci. Je vais tout d'abord rejoindre le Maire de Grabels pour remercier les services de la Métropole, qui ont travaillé avec les services de la ville...

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur GRAND.

**Jean-Pierre GRAND**

J'ai parlé des services, pas de vous !

**Monsieur le Président**

Merci quand même Monsieur GRAND.

**Jean-Pierre GRAND**

Voilà. Merci pour eux.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur GRAND.

**Jean-Pierre GRAND**

Je voulais donc dire que nous sommes effectivement tombés d'accord et, visiblement, les choses sont bien calées. Bien sûr, nous voterons le texte...

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur GRAND.

**Jean-Pierre GRAND**

Attendez, je n'ai pas fini. Monsieur le Président, ce que je voudrais simplement dire, c'est qu'aujourd'hui c'est un enjeu majeur qui est malheureusement contrarié par un certain nombre de textes. Je prendrai

l'exemple de la commune de Castelnaud, que je connais bien, et les difficultés qui sont les nôtres aujourd'hui pour respecter les quotas imposés par la loi SRU et son article 55. Depuis que la loi Duflot a supprimé les surfaces minimales et le Coefficient d'Occupation des Sols (COS), on se retrouve avec des surfaces très importantes, qui sont morcelées, et qui échappent naturellement à l'habitat social. Pour nous, c'est extrêmement pénalisant, car à chaque fois, cela augmente notre déficit en logements sociaux. Vous le savez, et si vous ne le savez pas on a dû vous le dire, nous avons vraiment mené une politique extraordinairement vertueuse en matière de logement social...

*Interventions hors micro*

**Jean-Pierre GRAND**

D'ailleurs le Préfet, avec qui nous avons contracté des objectifs, a démontré que ceux-ci avaient été largement dépassés.

**Monsieur le Président**

Nous savons que la vertu est votre apanage, Monsieur le sénateur.

*Interventions hors micro*

**Monsieur le Président**

Nous le savons.

**Jean-Pierre GRAND**

Mais vous, ce n'est pas la politesse !

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur GRAND.

**Jean-Pierre GRAND**

En revanche, Monsieur le Président, j'aurais aimé connaître l'incidence dans le déroulement du programme local de l'habitat de 2019, c'est-à-dire à partir d'aujourd'hui, jusqu'à 2024, du fait que le PLUi sera largement retardé de plusieurs années. On dit même qu'il y a de fortes chances qu'il ne voit pas le jour avant 2022–2023. Cela ne peut donc pas être sans incidence. Pour ma part, je n'ai pas les éléments de ce dossier.

Pour le reste, ce que je voudrais vous dire aussi, c'est que nous avons une habitude – vous allez sûrement la brocarder – : quand nous construisons des quartiers, nous les équipons. Et, nous les équipons avant de les construire. Ce n'est pas comme à Cambacérés. Qu'est-ce qui se passe ? Quand on crée un quartier, il y a des écoles, des crèches, des équipements sportifs et, naturellement, il y a les espaces verts.

**Monsieur le Président**

Ce n'est pas la Métropole qui équipe ?

**Jean-Pierre GRAND**

Non, non, arrêtez ! C'est bon !

**Monsieur le Président**

Les réseaux, la voirie...

**Jean-Pierre GRAND**

C'est nous qui payons. Il faut arrêter...

**Monsieur le Président**

L'éclairage public...

**Jean-Pierre GRAND**

Attendez. C'est nous qui payons ! C'est bon ! Vous, c'est bon ! Ce sont nos communes, les contribuables et ceux qui s'installent qui payent, pas vous.

**Monsieur le Président**

Ne râllez pas. Parlez gentiment, Monsieur GRAND.

**Jean-Pierre GRAND**

Ça va, vous ! Ne soyez pas... Je ne vais pas m'énerver mais, franchement, c'est agaçant !

**Monsieur le Président**

Voilà, ne vous énervez pas...

**Jean-Pierre GRAND**

C'est agaçant.

**Monsieur le Président**

Ça nuit à la profondeur de votre discours.

**Jean-Pierre GRAND**

Donc, je voudrais dire quoi, Monsieur le Président ? Je voudrais dire que pour des quartiers comme Eurêka – je parle sous le contrôle de la personne qui est à votre gauche, et de Jean-Pierre MOURE qui était Président à votre place à l'époque – j'ai accepté, Monsieur le Président, de construire 1 800 logements, là où il était prévu de ne pas en construire, car il avait été décidé au départ que ce serait une zone totalement économique. La SERM est arrivée à l'obtenir de la ville de Castelnaud pour des raisons d'équilibre financier, sur lesquels je passe, mais aussi pour des raisons d'aménagement de notre territoire, auxquelles j'ai parfaitement souscrit. Nous sommes aujourd'hui en mesure de vous rappeler que le programme local de l'habitat doit s'accompagner également d'un programme des investissements en matière de mobilité. Je reviens car c'est très sensible. Je l'ai toujours dit et nous l'avons toujours fait, donc je ne parle pas comme cela. Je ne dis pas ce que je ferai demain, mais ce que nous avons fait : nous avons toujours équipé les quartiers préalablement. C'est comme cela que lorsque nous avons fait la ligne n°2 de tramway, elle était au début dans les vignes et aujourd'hui elle est dans l'urbanisation. Je vous demande et je vous le redis, je le dis au nom de Frédéric LAFFORGUE, le Maire...

*Interventions hors micro***Jean-Pierre GRAND**

Non mais ça va ! Ce qui avait été prévu depuis Sablassou jusqu'à Montpellier, de maintenir la plate-forme de ce tramway et d'y faire rouler dessus des bus à cadence rapide, c'est-à-dire à haute fréquence, ce n'était pas complètement idiot. Au départ, c'était une ligne de tramway puis nous avons convenu ensuite, avec vos prédécesseurs, que ce n'était pas une priorité absolue. Aujourd'hui, qu'est-ce que l'on voit ? On voit que des milliers de personnes vont s'installer là : la zone Eurêka, les parcs d'activités à côté. Vous pouvez observer que tous les jours, des entreprises viennent s'y installer avec des centaines d'emplois. Que vont-ils faire ? Ils n'auront pas de bus à cadence rapide. Ça, ce n'est pas possible. Aujourd'hui, je vous le redis sereinement, tranquillement, gentiment : il n'est pas question dans cette affaire que nous puissions accepter à Castelnaud des quartiers où il y aura environ 10 000 personnes sans transport en commun ; il y en a déjà à peu près 4 000 ou 5 000. On arrivera très vite, d'ici trois ans, à 10 000 personnes. Voilà Monsieur le Président, un vrai souci. C'est un vrai souci. Je vous le dis donc aujourd'hui : revenez un peu sur terre, expliquez à vos services que vous êtes d'accord pour que nous fassions ce qui était prévu. Nous l'avons ressenti à Castelnaud non pas comme un changement de stratégie mais comme une punition politique et on ne punit pas 10 000 personnes uniquement parce que la tête de l'ancien Maire, et maintenant sûrement du nouveau, ne revient pas au Président de la Métropole. Voilà ce que je voulais dire et je me permets aujourd'hui de vous le dire gentiment mais, je pense que c'est un sujet. Le Maire de Castelnaud a dit qu'il ne signerait plus de permis de construire si on ne dénouait pas cette affaire. J'ose espérer que nous la dénouerons.

**Monsieur le Président**

Écoutez, vous avez parlé gentiment, Monsieur GRAND ; cela me fait plaisir. Je vous retrouve... un peu. Monsieur AUDRIN.

**Jean-François AUDRIN**

Monsieur le Président, chers collègues, je me souviens avoir voté contre le dernier PLH il y a quelques années ; j'étais d'ailleurs, je crois, le seul à voter contre. Je vais voter pour celui-ci. J'avais voté contre à l'époque, car je pensais qu'il était très compliqué à mettre en œuvre et que nous avions de gros efforts à

faire. Les recours, les problèmes juridiques et administratifs ont fait que nous n'avons pas pu remplir nos engagements et Saint Georges n'a donc pas validé ce qu'il avait prévu de faire. Nous avons beaucoup travaillé avec vos services ; je les remercie. C'est vrai, ils ont été présents et nous sommes arrivés à trouver des solutions.

Le problème, c'est que nous avons des solutions sur des terrains dont nous n'avons pas obligatoirement la maîtrise foncière, et je sais que ce sera encore compliqué. Nous allons essayer d'y arriver donc, on vote pour. On s'engage à tout faire pour que cela fonctionne mais, nous aurons besoin de la Métropole pour avancer dans ces projets. Donc, nous comptons sur vous, d'une part, pour faire en sorte que nos projets voient le jour mais aussi sur les communes de l'Ouest ; nous construisons, nous bâtissons, nous accueillons – et nous en sommes très heureux – mais il faut aussi que nous puissions nous déplacer. Je sais que vous êtes attaché à la ligne 5, au Contournement Ouest de Montpellier, et je demande aux uns et aux autres de s'engager à nos côtés pour que nous puissions nous déplacer. OK, nous sommes là pour accueillir et vivre ensemble mais, il faut que le matin nous puissions tous aller travailler comme nous l'entendons.

### **Monsieur le Président**

Merci Monsieur le Maire. La situation à Saint Georges d'Orques était un peu complexe eu égard aux conditions locales d'obtention du foncier – vous l'avez dit – et aussi au carencement qui était devenu chronique que nous sommes en train, ensemble, de débrouiller peu à peu, pas à pas. Moi aussi, comme vous, je m'en félicite et je vous remercie de notre collaboration efficace. Je vous remercie également parce que vous avez intégré le logement social dans deux beaux projets : un qui s'appelle *Cœur d'Orques* face au stade et le deuxième qui se pose avec délicatesse, eu égard au patrimoine, sur l'ancienne école, près des anciennes arènes, près du petit ruisseau qu'on appelle le Pontil.

### **Jean-François AUDRIN**

Projet qui sera livré dans les quelques semaines qui suivent. C'est un très beau projet qui s'inscrit entre modernité et tradition ce que nous adorons à Saint Georges.

### **Monsieur le Président**

Monsieur FOURCADE.

### **Jean-Noël FOURCADE**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, le diagnostic du PLH est très clair : nous devons construire des logements sur nos territoires. Ce nouveau PLH propose de maintenir une production élevée et diversifiée de logements, avec une part importante de mixité sociale.

Je voudrais évoquer cet objectif ambitieux de mixité sociale que vous nous proposez. Pour que cet objectif de mixité sociale soit atteint, il faut, je pense, l'accompagner. Je m'explique : la seule règle de mixité sociale n'est pas une condition suffisante, à mon sens, pour créer du lien social. Le fait d'être proche spatialement les uns des autres ne veut pas dire forcément qu'il y aura fréquentation ou connexion. On ne connaît pas son voisin et, à l'inverse, on communiquera plus facilement avec les personnes d'un même groupe via les réseaux sociaux ou dans le cadre de son travail, par exemple. À mon sens, pour que les liens sociaux se créent entre les individus qui vivent au même endroit, et pour que la mixité sociale soit réussie, il faut, je pense, l'accompagner.

Je vois trois aspects complémentaires pour y arriver :

- Premièrement : la mixité sociale dans un quartier doit être accompagnée par la présence ou la création d'équipements publics. Je pense, par exemple, à l'école. Il n'y a rien de mieux pour créer du lien social : les parents attendent les enfants à la sortie ; on va fêter les anniversaires ensemble, etc. On peut le décliner sur toute une série d'équipements publics ;
- Le second aspect : je pense qu'il faut également des espaces de respiration dans le quartier. Aujourd'hui, nous construisons des petits collectifs. Si les architectes font beaucoup d'efforts pour limiter les vis-à-vis dans les projets immobiliers, la promiscuité peut parfois engendrer des tensions. Il faut que les habitants puissent se ressourcer dans leur quartier. Les espaces de respiration, c'est quoi ? C'est un parc, une place conviviale, un cheminement qui permet de rallier d'autres secteurs dédiés à la promenade, au footing ou que sais-je. Cela doit s'organiser à l'intérieur du quartier ;
- Enfin, la mixité sociale doit être accompagnée, à mes yeux, par la mixité fonctionnelle du quartier c'est-à-dire un quartier avec des commerces de proximité, des bureaux, des entreprises. La fonctionnalité uniquement résidentielle d'un quartier n'est pas suffisante à mes yeux pour que les

liens sociaux puissent s'y développer. Pour que cela fonctionne, il faut que les habitants soient au plus près de la vie, de l'emploi et de la ville dynamique.

Ces aspects, entre organisation du territoire et mixité sociale, apparaissent timidement dans le projet de PLH que vous nous proposez. Il est proposé une première sectorisation avec une part de logements sociaux plus importante pour les communes desservies par les réseaux de tram. Je pense qu'il faut pousser plus loin ces aspects et je propose que des passerelles puissent être envisagées entre ce PLH et le futur PLUi. Merci.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur FOURCADE. Monsieur ROUILLEAULT.

**Henri ROUILLEAULT**

Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Je pense que nous avons effectivement un débat très important, et qui a été bien préparé, parce que les services à la Métropole et des communes ont beaucoup bossé, et que l'unanimité du conseil des Maires...

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur ROUILLEAULT.

**Henri ROUILLEAULT**

... L'unanimité du conseil des Maires est un bon signe sur le fait que les objectifs soient partagés, qu'il s'agisse d'accueillir une population en croissance, de limiter l'étalement urbain, de renforcer la mixité sociale, générationnelle – et vous avez raison d'ajouter la mixité fonctionnelle – de répondre aux besoins de logement social et de rééquilibrer l'effort des différentes communes, à l'intérieur même de la Métropole, en tenant bien sûr compte du réseau de transports publics armature. Néanmoins, il y a un certain nombre de points qui méritent d'être soulevés.

D'abord sur le bilan : j'ai été très frappé de voir que si on prend les cinq premières années du plan précédent, qui est un plan sur six ans, et si on regarde le rythme annuel, on voit que la Métropole a dépassé de 15 % son objectif de production de logements neufs. Il faut s'en féliciter compte tenu des besoins de la population. Castelnau dépasse son objectif de 150 %. Pas 15 %, 150 % si vous regardez la fiche. On peut s'interroger. Castelnau fait, par ailleurs, quelque chose de bien : elle fait 34 % de logements sociaux sur les logements construits, ce qui est tout à fait nouveau dans la commune. Je me rappelle d'une époque où sur le site de l'ancien Maire, on voyait qu'il préférerait payer des pénalités que construire des logements sociaux. Il y a une évolution et je me félicite de cette évolution. C'est important de bien l'avoir en tête. Castelnau fait 150 % et dans un certain nombre de secteurs, on aurait pu faire moins vite et mieux. Je pense en particulier à l'avenue de l'Europe, où il manque cruellement de parkings, où il manque cruellement d'une piste cyclable continue tout au long des 3 km de la voie.

**Jean-Pierre GRAND**

*Intervention hors micro.*

**Henri ROUILLEAULT**

Vous faites dire beaucoup de choses à la loi Duflot, Monsieur le sénateur, et en particulier, vous n'avez pas utilisé un levier qui existait : la possibilité de limiter l'emprise au sol et de mettre un coefficient d'imperméabilisation. Plusieurs Maires de la Métropole ont fait cela de façon à pousser, pour qu'il y ait davantage de contraintes. Il y en a bien sûr une sur la hauteur à Castelnau, mais on aurait pu en mettre sur l'emprise au sol et le coefficient des perméabilités.

Concernant les objectifs : celui concernant notre commune, tel qu'il apparaît dans la fiche, est de 400 logements par an. C'est un objectif réaliste qui est à mi-chemin entre l'objectif du PLH précédent et ce qui a été effectivement réalisé au cours des cinq années sous revues. Outre les opérations à Eurêka et Charles de Gaulle, on voit 700 logements supplémentaires programmés en plus sur la 113, dans quatre opérations, dont certaines sont connues mais dont une est complètement inconnue de la population sur l'emplacement actuel du Netto. Quel est le projet ? Que deviendra le commerce, le parking, la station-service ? C'est un secteur particulièrement embouteillé. C'est un nœud d'embouteillages qui se situe juste à côté du passage à niveau, qu'il aurait fallu supprimer depuis bien longtemps. C'est donc un point tout à fait sensible. Notre nouveau Maire a souhaité que nous n'en parlions pas au Conseil Municipal hier. Nous aurons le débat après le vote de la Métropole. Cela pose un problème. J'aurais souhaité qu'il y ait plus de transparence sur des questions

comme celles-là.

Par ailleurs, on observe, sous réserve de ce qui précède, que l'objectif de logements neufs pourra être atteint sans urbaniser, à ce stade, les deux sites prévus comme urbanisables au Sud de la Métropole, pour lesquels la fiche conseille – et c'est un bon conseil – de s'assurer de la maîtrise foncière. En plus de ce bon conseil, je pense qu'il faudra en ajouter d'autres, parce qu'il faut faire des études de façon à prendre en compte la nappe phréatique qui est toute proche, les nuisances sonores, le respect du paysage, le projet de campus numérique. Ce n'est qu'au vu de ces études que nous pourrions arrêter si c'est urbanisable à haute densité ou à densité intermédiaire.

Par ailleurs, il serait imprudent d'urbaniser entre le passage à niveau et Sablassou sans avoir, au préalable, supprimer ce passage à niveau.

En conclusion, je ne prends pas part au vote à ce stade sur le PLH. Cette modalité de vote, un peu bizarre, a un double sens : approbation des principes généraux et en même temps refus d'un blanc-seing sur la fiche Castelnau.

### **Monsieur le Président**

Merci Monsieur ROUILLEAULT. Monsieur MEUNIER et ensuite Monsieur MEISSONNIER.

### **Cyril MEUNIER**

Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération est très importante par rapport à nos concitoyens. Elle est très importante par rapport aux gens qui attendent des logements sociaux ; nous pouvons tous comprendre cela. Mais, elle est importante pour l'ensemble de la population. Nombre de nos concitoyens ne savent pas que nous sommes tenus de créer de l'hébergement par la loi. Je pense que tout à chacun, dans nos communes comme à la Métropole, il faut que nous soyons en mesure de le réexpliquer, parce qu'il est facile de critiquer la politique des uns et des autres en faisant passer les Maires pour des bétonneurs fous dont les intérêts ne sont que de nourrir les promoteurs ainsi que la construction. Non, nous avons des obligations et nous avons des enjeux. Ceux-ci sont évidemment le logement social, mais également le logement abordable, le parcours résidentiel pour nos jeunes qui n'arrivent plus à vivre sur nos communes, en particulier celles de la première couronne de la Métropole de Montpellier. Il est de notre devoir de prévoir l'avenir en urbanisant de façon sereine et coordonnée, au niveau de la Métropole, notre territoire.

Sur Lattes, c'est une vieille affaire. Je suis arrivé en 2001. Les premiers logements que nous avons faits étaient 100 % logements sociaux, puisqu'il y avait un niveau pratiquement proche de zéro. Petit à petit, nous avons imposé les 30 % de logements sociaux dès 800 m<sup>2</sup> de plancher et nous avons même mené nombre de solutions, où les logements sociaux sont intégrés dans les mêmes bâtiments. Je crois que tout le monde le sait, ou en est convaincu, aujourd'hui, la mentalité sur les logements sociaux a énormément évolué depuis que je suis élu. Je veux témoigner ici du fait que le vivre ensemble se passe bien quand on sait le préparer, l'organiser autour d'équipements, mais aussi d'un suivi social ; il est important et il fonctionne.

Sur Lattes, aujourd'hui, nous avons une pression très importante pour deux raisons : je ne vais pas vous étonner, ce n'est pas la première fois que je le dis, nous avons pris un retard considérable sur les documents d'urbanisme et nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de sortir le PLUi, donc nous le sortirons en 2022–2023. Aujourd'hui, nous n'avons plus de terrain à aménager. Nous avons des terrains que nous pouvons aménager dans le cadre de délégations de projet. Nous faisons très bien avec la SA3M et le service de Yves NURIT. Le problème, c'est qu'Ode à la mer, qui était notre projet majeur que nous partagions en particulier avec notre voisin de Pérols, est bloqué parce qu'il y a les recours sur le centre commercial de FREY et que nous ne nous en sortons pas. Nous n'arrivons pas à déplacer les commerces pour libérer les anciennes zones commerciales, afin de leur donner une nouvelle vocation d'hébergement. Ça, c'est vraiment un projet majeur. Il faudra que nous nous y attelions.

La deuxième chose, c'est qu'aujourd'hui, nous devons lutter, les uns et les autres, dans nos communes contre l'appétit des promoteurs, et surtout des marchands de biens, qui essaient d'acheter de grands terrains avec une villa dessus pour pouvoir y implanter, en pleine zone pavillonnaire, des immeubles.

Je crois aujourd'hui, pour cette délibération, cette position commune que nous avons prise à l'unanimité à la Conférence des Maires, qu'il faut que nous communiquions la tête haute et que nous expliquions aux gens

ces obligations prévues par la loi, mais également par la volonté de développement de notre territoire. Quand on revient sur les taux, on va sûrement faire peur et nourrir nombre d'opposants au Maire en place sur celui de 42 %. Il faut l'expliquer précisément. Est-ce que je pourrais avoir le camembert ? Est-ce possible, Monsieur le Président ? Merci beaucoup. Dans les 42 %, il y a les PLUS et PLA, qui sont les logements sociaux pour les plus nécessiteux. C'est dans cette catégorie que Lattes, depuis plus de 15 ans maintenant, fait les 30 % de logements sociaux. Aujourd'hui, dans le PLUS et le PLA qui concernent les plus nécessiteux de nos concitoyens (les femmes seules, les retraités, les personnes sans emploi), nous passons de 30 à 28 %. Sur la commune de Lattes, nous continuerons, pour aider nos concitoyens, à rester à un taux de 30 %. C'était la dernière information que je voulais vous donner. Quand on fait du logement social, c'est pour aider les plus démunis d'entre nous. Merci à vous.

### **Monsieur le Président**

Merci Monsieur MEUNIER. Monsieur MEISSONNIER.

### **Jean-Luc MEISSONNIER**

Monsieur le Président, chers collègues, je viens d'entendre pas mal de Maires qui ont fait, je dirais, de la démagogie, et pour certains même, je dirais qu'ils ont fait de l'électoratisme. Cela va choquer certains mais je vais m'expliquer. Je comprends que certains aient un bilan à mettre en avant en fonction de leurs résultats, de leur volonté soudaine de faire du logement social, de par le fait que c'est devenu obligatoire. J'ai été élu comme Cyril en 2001. En 2001, sur la commune de Baillargues, il y avait 2 % de logements sociaux. On pourrait dire que les Mairies de droite seraient peut-être moins enclines à faire du logement social, mais je n'ai pas attendu que la Métropole m'impose quoi que ce soit et que le tramway arrive ni que les TER aient l'importance qu'ils ont actuellement sur la commune de Baillargues, pour développer le logement social. Je crois savoir que derrière la commune de Montpellier, qui est la plus importante en pourcentage de logements sociaux, il y a deux communes qui sont, je dirais à équivalence en matière de pourcentage : Jacou et Baillargues. Nous sommes passés de 2 % à 16 %, tout en développant la population, notre habitat et notre urbanisme. Quand j'entends des anciens Maires qui sont passés sénateurs donner des leçons de morale, en disant qu'ils ont été vertueux, alors qu'ils sont élus depuis plus longtemps que moi et qui s'émeuvent de la prise en compte de certains équipements, ainsi que de pas mal de choses, je leur demanderais d'avoir un peu plus d'humilité à ce micro, devant l'ensemble des Maires, parce que je n'ai pas de leçon à recevoir de gens qui ne permettent justement pas l'accession la plus rapide à ces logements sociaux. Je ne vais pas faire de la démagogie comme les uns, comme les autres, à dire que je m'oriente plutôt vers le PLU ou le PLUS. Il est évident que le PLUi, quand on habite Grabels, c'est peut-être électoralement plus porteur. Je me permettrai juste de dire à ces gens, à ces messieurs, à ces Maires, d'arrêter de faire de la démagogie, de donner des leçons à des gens qui n'ont pas à en recevoir d'eux. Je vous remercie.

### **Monsieur le Président**

Merci Monsieur MEISSONNIER. Monsieur SEGURA un petit mot avant de passer au vote.

### **Noël SEGURA**

Je veux dire un petit mot surtout à Monsieur MARTIN. Monsieur MARTIN, cela fait deux fois que vous me traitez de menteur et à travers moi, Monsieur le Président.

### **Hervé MARTIN**

Exact !

### **Noël SEGURA**

C'est exact. Seulement, c'était vous qui étiez élu au logement à l'Agglomération. Il fallait en faire un peu plus, Monsieur MARTIN.

### **Hervé MARTIN**

De 2014 à 2019, vous avez été 5 ans aux affaires pour réaliser le PLH...

### **Noël SEGURA**

Vous avez été aux affaires, Monsieur MARTIN. Il fallait en faire un peu plus. Aujourd'hui, comme l'a expliqué Cyril MEUNIER et bien d'autres, on se retrouve dans des configurations contraintes. Je vous rappelle également que vous et Monsieur REVOL n'avez pas voté mon PLU, parce que vos amis ne font que des recours sur du logement social, comme à Villeneuve par exemple. Je n'ai pas la mémoire courte, je

peux vous le dire, Monsieur MARTIN. Je peux vous le dire et droit dans les yeux. D'accord ? Je vous le dis. Vous avez voté contre mon PLU, vous et tous les communistes.

**Monsieur le Président**

Il n'y en a pas beaucoup.

**Noël SEGURA**

Je vous le dis en face. Je ne suis pas un menteur, parce que nous avons les félicitations de la Préfecture sur ce PLH...

**Monsieur le Président**

Absolument.

**Noël SEGURA**

Et, il n'y a aucune remarque. Maintenant, on s'attaque au « logement d'abord ». Dire que la Métropole ne fait rien en matière de logement social, excusez-moi, je suis déçu.

**Hervé MARTIN**

Je n'ai pas dit ça.

**Noël SEGURA**

De vous, je suis déçu. Vous vantez le logement social – je vais rejoindre Jean-Luc – parce que ça vous arrange à ce moment de débattre. Tout simplement. Quand on attaque un PLU où il y a du logement social, ou qu'on le fait attaquer par ses petits copains... Ils n'arrêtent pas de m'emmerder à Villeneuve-lès-Maguelone, et je pèse mes mots, parce que je veux faire du logement et notamment social. Eh bien, changez de couleur.

Je voulais remercier Monsieur FOURCADE qui lui était contre et lorsqu'il est venu à notre réunion de commission logement, nous avons discuté, il a posé des questions et ce soir, il va le voter. C'est ça qui est bien.

Je vous remercie Monsieur le Président de me donner cette confiance.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur SEGURA. Mais, vous avez fait une petite erreur dans l'exposé : il n'est pas communiste, Monsieur MARTIN.

**Noël SEGURA**

Ah non ?

**Monsieur le Président**

Il l'a été. Ensuite, il a été expulsé du PC. Non, il a démissionné.

**Hervé MARTIN**

Non, non plus.

**Monsieur le Président**

Ah bon ! Pourquoi êtes-vous allé chez HUE ?

**Hervé MARTIN**

Honnêtement, tout le monde s'en fout, donc ce n'est pas grave.

**Monsieur le Président**

Ah non ! Je ne m'en fous pas. Moi je le dis : je suis PS exclu. J'assume mon statut. Vous avez été communiste. Vous êtes parti, je ne sais pas pourquoi. Peut-être... Je ne sais pas, je ne veux pas dire de bêtises. Ensuite, vous vous êtes retrouvé chez Robert HUE. Ensuite, vous êtes parti de chez Robert HUE.

**Hervé MARTIN**

Chacun dit des mensonges ce soir, c'est bien.

**Monsieur le Président**

Ensuite, vous avez été sans étiquette un moment. Maintenant, je ne sais pas où vous êtes.

*Interventions hors micro.*

**Monsieur le Président**

On me dit que vous avez repris votre carte au PC.

**Hervé MARTIN**

Je ne l'ai jamais laissée.

**René REVOL**

Il y en a qui sont avec MACRON et après...

**Monsieur le Président**

Non, je n'ai jamais été En Marche. Jamais.

**Noël SEGURA**

Philippe ? Philippe ? Un petit mot.

**Monsieur le Président**

Allez Monsieur SEGURA. Allez-y. Il faut y aller maintenant.

**Noël SEGURA**

Parfois on attaque le Gouvernement quel qu'il soit mais, je voulais tout de même remercier Monsieur MACRON d'avoir entendu ce qui concerne les PSLA. Cela va nous permettre d'en construire. Au début, je m'y opposais mais, aujourd'hui, cela nous permettra surtout de faire un parcours résidentiel, que nous ne pouvions pas assurer. Cela permettra donc un turn-over.

Je voulais remercier également tous les bailleurs sociaux, qui travaillent avec nous. Nous travaillons aussi avec eux. Je pense qu'ils sont très attentifs à notre démarche, et je les en remercie, car ils sont aussi à notre écoute quand nous en avons besoin. Merci.

**Monsieur le Président**

Je voulais vous remercier aussi, Monsieur SEGURA, Vice-Président, Maire de Villeneuve. Je voudrais également dire qu'hier, lors de la réunion « logement d'abord », nous avons eu les félicitations, comme l'a dit Monsieur SEGURA, de l'ensemble des services de la Préfecture et de l'État mais surtout et aussi de toutes les associations qui travaillent dans le champ des plus démunis et du logement des plus démunis. Je n'avais jamais assisté à ce satisfecit général. Je voulais donc les remercier pour leur partenariat.

**Hervé MARTIN**

*Intervention hors micro.*

**Monsieur le Président**

Mais non ! Nous allons maintenant passer au vote, si vous le voulez bien. Je veux mettre aux voix l'arrêt du PLH 2019-2024. Qui est contre ? Personne ! Personne n'est contre. Je vais faire le même calcul qu'a fait Monsieur Grand pour les communes lors du vote du budget : j'en déduis que tout le monde est pour.

**Henri ROUILLEAULT**

J'ai dit que je ne prenais pas part au vote...

**Monsieur le Président**

Je sais mais c'est le raisonnement GRAND. Je recommence le vote. Qui ne prend pas part au vote ? Un : Monsieur ROUILLEAULT. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux : Monsieur MARTIN et le Front National.

**Audrey LLEDO**  
Le Rassemblement National.

**Monsieur le Président**  
Pardon, le Rassemblement National. Excusez-moi.

**Audrey LLEDO**  
*Intervention hors micro.*

**Monsieur le Président**  
Pardonnez-moi. Adoptée. Je vous remercie.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Henri ROUILLEAULT.*

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

Pour : 83 voix  
Abstentions : 2 voix  
Se sont abstenus : Mme Audrey LLEDO, M. Hervé MARTIN.

**AFFAIRE N° 2 : PLANIFICATION ET AMENAGEMENT DURABLES DU TERRITOIRE, FONCIER - COMMUNE DE CASTELNAU-LE-LEZ – EXTENSION DU DOMAINE DE VERCHANT – OUVERTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE**

*M. L. JAOUL entre en séance.*

*M. N. SEGURA sort de séance.*

*M. C. MEUNIER sort de séance avec le pouvoir de M. P. DUDIEUZERE qui est temporairement annulé.*

*Mme I. TOUZARD sort définitivement de séance et laisse un pouvoir à M. R. REVOL.*

**Monsieur le Président**  
Affaire n° 2 : Commune de Castelnaud-le-Lez – Extension du Domaine de Verchant – Ouverture de la concertation préalable. Qui demande la parole sur cette affaire ? Madame MARION ne prend pas part au vote. Monsieur GRAND et Madame LLEDO.

**Jean-Pierre GRAND**  
Monsieur le Président...

**Monsieur le Président**  
Madame LLEDO, vous vouliez prendre la parole ? Attendez. Excusez-moi. Madame LLEDO, je n'ai pas bien compris. Vous voulez prendre la parole sur cette affaire ? Monsieur GRAND, puis Madame LLEDO.

**Jean-Pierre GRAND**  
Sur ce sujet, qui n'en est pas en soi, puisque nous sommes bien évidemment tout à fait d'accord – sur ce sujet-là au moins – je voudrais tout d'abord rendre hommage...

**Monsieur le Président**  
Merci Monsieur GRAND.

**Jean-Pierre GRAND**  
... À Pierre MESTRE pour avoir implanté le premier hôtel cinq étoiles de l'Agglomération de Montpellier à Castelnaud. Je voudrais aller un peu plus loin. Naturellement, il faut l'accompagner dans la progression de cet établissement. Ce que je voudrais vous dire, c'est que cet établissement, comme un peu plus bas Eurêka, se situe dans un secteur sur lequel nous avons été très attentifs au niveau de la maîtrise de l'environnement. Je voudrais dire que c'est une constante. Nous sommes entourés, à Castelnaud, de quatre coulées vertes : le Lez, ce secteur-là, la garrigue du Crès. J'ai dit quatre mais en fait c'est trois et Caylus. Afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et sans revenir sur le débat précédent, Monsieur le Président, je voudrais rappeler que les mesures qui ont été prises pour préserver l'environnement à Eurêka sont la suite logique de ce que nous avons décidé pour le quartier Caylus où je rappelle que sur 90 ha, seuls 20 ont été construits, et 70 ha d'espaces verts et agricoles ont été sacralisés et ne seront jamais construits. Cela veut dire quoi ? Cela veut

dire qu'à partir du moment où on prend des décisions de protection de notre environnement, de protection de nos terres, de protection de nos bois, on y arrive même au cœur d'une Métropole. C'est vrai que nos communes ont connu une extension forte ces derniers temps. Je vous entends souvent, et singulièrement vous, vous féliciter de voir arriver une population importante. Je crois, et je suis même sûr, par expérience, que les gens ne viennent pas uniquement parce qu'il y a du soleil, mais ils veulent une qualité d'habitat, une qualité d'accueil, une qualité de service et aussi une qualité de mobilité. Je dis simplement que nous devons absolument préserver ce quartier, à la fois d'Eurêka et de Verchant, dans sa qualité environnementale et architecturale. C'est ce qui est en train de se faire et je m'en réjouis.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur GRAND. Qui demande la parole ? Mademoiselle LLEDO.

**Audrey LLEDO**

Merci Monsieur SAUREL de me donner la parole...

**Monsieur le Président**

Avec plaisir Mademoiselle LLEDO.

**Audrey LLEDO**

En réalité, je ne compte pas intervenir sur le Domaine de Verchant, car je n'ai absolument aucun problème avec cette concertation, et je voterai d'ailleurs pour ; vous pouvez le souligner. Je tenais simplement à remettre un peu quelque chose dans son contexte, parce que j'ai entendu une remarque assez désobligeante à l'instant, sur le vote précédent, où je me suis abstenue et j'assume parfaitement cette position. C'était une remarque au sujet du fait que l'on se rejoignait. Peu importe notre couleur politique et peu important nos opinions, je crois que nous sommes ici pour nous exprimer. Nous sommes dans une enceinte et nous avons été élus pour pouvoir nous exprimer. Que l'on me fasse une remarque en faisant des allusions aux heures les plus sombres de notre histoire, je commence en avoir assez. Qu'on le fasse hors micro, sans courage et sans nom, cela ne m'étonne plus. Cela dit, il y a une chose que je tenais également à dire à propos de ce qui a été dit par mes collègues en début de Conseil : je crois que lorsque l'on fait des remarques sur les heures les plus sombres de notre histoire et que l'on se permet d'envoyer des courriers nominatifs aux administrés pour leur dire que leurs élus se sont exprimés contre la Métropole, on n'a aucune leçon à donner et à personne. Merci.

*Interventions hors micro.*

**Monsieur le Président**

Je n'ai pas très bien compris. Ce n'est pas très clair. Mais bon. Vous avez le droit de vous exprimer. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Chantal MARION.*

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

Pour : 83 voix

### **AFFAIRE N° 3 : PLANIFICATION ET AMENAGEMENT DURABLES DU TERRITOIRE, FONCIER - COMMUNE DE JACOU - MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire 3 : Commune de Jacou – Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Qui demande des précisions ? Je rappelle que l'ensemble des modifications que nous apportons au PLU des communes a été conçu avec l'aval – et même à la demande – du Maire de la commune, sinon on ne le passerait pas. C'est le cas pour Jacou. Contre ? Abstention ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 84 voix

**AFFAIRE N° 4 : PLANIFICATION ET AMENAGEMENT DURABLES DU TERRITOIRE, FONCIER - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE GRABELS - APPROBATION**

*M. C. MEUNIER entre en séance avec le pouvoir de M. P. DUDIEUZERE.*

*M. E. PASTOR sort de séance avec le pouvoir de Mme C. DONADA qui est temporairement annulé.*

*M. J-P. GRAND sort définitivement de séance et laisse un pouvoir à Mme C. DARDE.*

**Monsieur le Président**

Affaire 4 : Modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Grabels. C'est ce qu'a indiqué tout à l'heure René REVOL pour la construction de logements sociaux à Grabels. En revanche, il faut changer le titre : c'est la modification n°2, et non pas la modification n°1, comme il est écrit par erreur dans le titre. Monsieur REVOL.

**René REVOL**

Rapidement, deux petites remarques.

La première : ce projet s'insère dans un projet plus vaste de construction d'un quartier qui est le fruit d'une collaboration participative de plusieurs centaines d'habitants pour construire son cahier des charges. La réalisation de cette modification simplifiée nous permet de commencer la réalisation du PLH, sans laquelle nous ne pourrions pas le faire.

Je profite de cette délibération pour aborder une deuxième question. Nous avons demandé – et la Métropole l'a fait – qu'il y ait un schéma directeur d'assainissement pluvial sur notre commune. Après ce que nous avons vécu en 2014, c'était bien normal. Nous avons bien travaillé et il est fait. Cela a débouché sur un porté à connaissance, qui est un document opposable, nécessitant que tous les permis de construire doivent être conformes à ce porté à connaissance du schéma directeur d'assainissement pluvial. Les services de la Métropole ont fait un excellent travail pour faire cela.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur REVOL.

**René REVOL**

Simplement, il y a maintenant un problème. Quand l'instruction du permis est faite par les services de la Métropole, ils se renvoient la balle, car personne ne se sent compétent pour appliquer aujourd'hui ce schéma directeur de l'assainissement pluvial, qui est un élément nouveau dans nos dispositifs. Pour moi, c'est simple : je ne signerai pas de permis si je n'ai pas une instruction qui est faite sur le schéma directeur de l'assainissement pluvial. Je suis sûr que nous allons nous mettre au travail pour régler ce problème. Il me paraît impossible de signer aujourd'hui un permis, si le porté à connaissance qui est un document opposable et obligatoire n'est pas respecté ni utilisé. L'instruction des permis ne doit pas être faite uniquement en fonction des règles de l'urbanisme, mais de toutes les annexes, et dans celles-ci il y a l'assainissement pluvial. Je vous rappelle que sur les 192 maisons qui ont été inondées dans leur pièce de vie en 2014, cela était dû, pour la moitié, à l'écoulement pluvial, et non pas à la crue. C'est donc quelque chose de très important. Je lance un appel pour que les services se mettent au travail, et que je dispose, quand un permis de construire arrive, d'une instruction claire et nette sur le pluvial.

**Monsieur le Président**

Je partage votre point de vue. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 84 voix

**AFFAIRE N° 5 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE, INNOVATION, ARTISANAT - CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2019-2022 POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DES METIERS D'ART ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, LA VILLE DE MONTPELLIER ET ATELIERS D'ART DE FRANCE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

*M. N. SEGURA entre en séance.*

*M. T. DEWINTRE et M. J-L. COUSQUER sortent de séance.*

### **Monsieur le Président**

Affaire 5 : Convention cadre de partenariat 2019-2022 pour le développement des métiers d'art entre la Métropole, la Ville et Ateliers d'Art de France. Il s'agit là de la convention que nous avons passé avec Ateliers d'Art de France qui regroupe à l'origine trois engagements. Le premier, c'était la cession à Ateliers d'Art de France de la chapelle de la Visitation, pour créer la nef dans la rue de l'Université. Le deuxième engagement, c'était la promotion des métiers d'art, au travers d'un circuit sur les métiers d'art, que nous sommes en train de réaliser, à la fois dans la ville, mais que nous proposerons également, en termes d'extension, sur la Métropole. Troisièmement, c'est le financement du salon des métiers d'art, le salon Ob'Art, qui bénéficie d'une subvention de 38 000 €. Voilà l'engagement avec Ateliers d'Art de France. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 83 voix

### **AFFAIRE N° 6 : RELATIONS INTERNATIONALES, TOURISMES, PARCS D'ACTIVITE - MARCHE INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER (MIPIM) 2019 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, LA SA3M ET LA SERM - AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Monsieur le Président**

Affaire 6 : Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) 2019. Je ne prends pas part au vote. Monsieur TORTORICI, Monsieur KRZYZANSKI, Monsieur LEVITA non plus. Qui demande pour le MIPIM des explications particulières à Monsieur PASTOR ? Contre ? Abstention ?

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Pascal KRZYZANSKI, M. Max LEVITA, M. Philippe SAUREL, M. Sauveur TORTORICI.*

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées.*

Pour : 78 voix

Contre : 1 voix

A voté contre : Mme Audrey LLEDO.

### **AFFAIRE N° 7 : RELATIONS INTERNATIONALES, TOURISMES, PARCS D'ACTIVITE - PLATEFORME DE PROMOTION DES VINS DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE A CHENGDU - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION EUPIC POUR L'ANNEE 2019 - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

*M. E. PASTOR entre en séance avec le pouvoir de Mme C. DONADA.*

*M. E. PETIT, M. R. YOUSSEUS, M. B. TRAVIER sortent de séance.*

*Mme S. KERANGUEVEN sort définitivement de séance et laisse à pouvoir à Mme M. BODKIN.*

### **Monsieur le Président**

Affaire 7 : Monsieur PASTOR vous propose de nous rendre et de financer les voyages pour pouvoir participer à la plateforme EUPIC et au congrès de l'EUPIC qui se trouve dans notre ville jumelle de Chengdu et qui a pour but la promotion des vins en particulier, pour la Métropole, des Grés de Montpellier mais aussi des vins, produits dans la Métropole. J'y suis allé il y a deux ans. Monsieur PASTOR et Madame MARION y sont aussi allés à plusieurs reprises. C'est toujours important pour nous d'être présents sur ce marché en devenir et en perpétuelle augmentation.

D'autre part, j'ai rappelé et je rappelle aux entrepreneurs de Montpellier et de la Métropole que j'ai eu l'opportunité de louer gratuitement 100 m<sup>2</sup> dans la tour sino-européenne de Chengdu, ainsi qu'un showroom de 30 m<sup>2</sup>. L'ensemble de ce dispositif peut être utilisé par les entrepreneurs de la Métropole afin de faire connaître en Chine leur savoir-faire et leur production. Je l'ai encore répété : c'est utilisé mais cela pourrait l'être davantage.

Je mets aux voix l'affaire 7. Contre ? Abstention ? Vous êtes contre ?

**Joël Raymond**

*Intervention hors micro.*

**Monsieur le Président**

Vous voulez parler. Faites-le et je referai voter après. Monsieur RAYMOND.

**Joël RAYMOND**

Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est juste pour poser une question par rapport à ces opérations à l'étranger et notamment à Chengdu. Serait-il possible notamment pour nos vignerons, d'avoir une synthèse des opérations, afin de savoir ce qu'elles apportent aux vignerons en direct et d'avoir des éléments de contexte et de vente, afin de leur démontrer l'intérêt de mutualiser ce genre d'opération. Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

Avec plaisir. Si Monsieur PELLET était là, je lui donnerais la parole pour qu'il puisse l'expliquer. Monsieur PASTOR va le faire et Madame MARION aussi. Monsieur PASTOR.

**Gilbert PASTOR**

Je le fais au nom de nous deux puisque Yvon, m'a laissé son pouvoir car il avait une réunion ce soir. Vous avez dans la présentation de la délibération, le nombre de bouteilles vendues à Chengdu : presque 600 000. Je rappelle que cela fait quand même 4 400 hectolitres de vin. Le prix de la bouteille réalisé a finalement été supérieur à ce qui avait été initialement prévu dans le projet. Les bouteilles partent à un certain prix, puis il y a les taxes, le transport, etc. Il faut donc réussir à les vendre là-bas. C'est donc une très bonne opération.

Il y a deux délibérations, Monsieur le Président : une qui est la participation au fonds EUPIC pour continuer la plateforme des vins et l'autre pour aller à la foire aux vins de Chengdu. Il y a un appel à candidatures auprès de tous les viticulteurs de la Métropole. Nous sommes en train de récupérer les souhaits des uns et des autres et en fonction de ceux qui y sont déjà allés, quatre seront sélectionnés pour participer au marché du mois de mars.

**Monsieur le Président**

Merci. Madame MARION.

**Gilbert PASTOR**

Je peux effectivement donner cette information. Je peux demander aux services de faire une information aux divers viticulteurs ; ce n'est pas un problème.

**Monsieur le Président**

Vous avez tout dans la délibération, mais Madame MARION, allez-y. Madame DANAN souhaite s'exprimer aussi.

**Chantal MARION**

C'est ce que j'allais dire : tout est dans la délibération, donc c'est bien de la lire avant. Quoi qu'il en soit, nous pouvons également vous fournir tous les chiffres depuis que ça existe, puisque nous tenons à la bouteille près, le nombre de bouteilles vendues. Je peux vous dire que le retour des vignerons est toujours extraordinaire, surtout la fois où il y avait eu le gel, les inondations et la neige, car ils avaient vendu toute leur production. C'est donc quelque chose de très porteur pour la Métropole et surtout pour les vignerons. Comme l'a dit Monsieur le Président dernièrement, nous allons pouvoir l'ouvrir grâce à *Montpellier territoires* aux vignerons du Pic-Saint-Loup, c'est quelque chose auquel nous tenons beaucoup.

**Monsieur le Président**

Merci. Madame DANAN.

**Perla DANAN**

Je voudrais préciser qu'étant donné la qualité des relations entre Chengdu et Montpellier dans le cadre du jumelage, et le nombre de contrefaçons qu'il y a en Chine, la caution de la Métropole, avec une équipe qui

vient présenter ses vins, avec les producteurs, est un levier extraordinaire pour les producteurs locaux. Il ne faut pas l'oublier.

**Monsieur le Président**

Merci. Monsieur PASTOR.

**Gilbert PASTOR**

Je préciserai que le fait d'avoir comme partenaire EUPIC là-bas est une caution et surtout une garantie financière pour ceux qui expédient leurs produits là-bas.

**Monsieur le Président**

Lorsque j'y suis allé, il y a deux ans, je suis tombé en plein 19<sup>e</sup> congrès du Parti Communiste chinois. J'ai été reçu avec beaucoup d'amitié. Monsieur MARTIN, quand je suis allé au 19<sup>e</sup> congrès du Parti Communiste chinois, j'ai été reçu avec une grande amitié. Hé oui ! Nous y sommes allés avec les vigneron de la cave de Saint Georges d'Orques, notamment mon ami Jérôme VIDAL, et nous nous sommes permis de pousser, vers deux heures du matin, la chansonnette dans un des bars de Chengdu, et nous avons choisi d'entonner à plusieurs un merveilleux couplet d'une chanson occitane que certains, peut-être, connaissent ici et dont le titre est *Richiuchiu tonèra de dieu*.

Contre ? Abstention ?

Évidemment, les Chinois nous regardaient un peu interloqués.

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 82 voix

**AFFAIRE N° 8 : RELATIONS INTERNATIONALES, TOURISMES, PARCS D'ACTIVITE - ORGANISATION D'UNE MISSION D'AFFAIRES FILIERE VITICOLE A CHENGDU (CHINE) DU 17 AU 23 MARS 2019 - PARTICIPATION A LA FOIRE DES VINS ET SPIRITUEUX - FINANCEMENT DE LA MISSION - APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire n° 8 : Organisation d'une mission d'affaires. C'est ce que vient de dire Monsieur PASTOR. Contre ? Abstention ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 82 voix

**AFFAIRE N° 9 : RELATIONS INTERNATIONALES, TOURISMES, PARCS D'ACTIVITE - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 9 : Soutien aux manifestations – Attribution de subventions. Contre ? Abstention ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 82 voix

**AFFAIRE N° 10 : ADMINISTRATION GENERALE, AFFAIRES JURIDIQUES, CONTENTIEUX - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL CONCLU AVEC LA SOCIETE CHUBB EUROPEAN GROUP PLC RELATIF AU REGLEMENT DU LITIGE CONSECUTIF AU SINISTRE INCENDIE SURVENU SUR L'UNITE AMETYST LE 10 SEPTEMBRE 2010**

*Mme S. JANNIN sort de séance.*

**Monsieur le Président**

Affaire 10 : Madame GUIRAUD vous propose le protocole d'accord transactionnel conclu avec la société Chubb European Group PLC relatif au règlement du litige consécutif au sinistre incendie survenu sur l'unité Amétyst le 10 septembre 2010. Il s'agit d'une convention à l'amiable qui permet de par les assureurs et pour la Métropole d'encaisser 877 000 €. Qui demande des explications auprès d'Isabelle GUIRAUD ? Contre ? Abstention ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

Pour : 80 voix

Abstention : 1 voix

S'est abstenue : Mme Audrey LLEDO.

**AFFAIRE N° 11 : ADMINISTRATION GENERALE, AFFAIRES JURIDIQUES, CONTENTIEUX - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LES SOCIETES INGEROP CONSEIL & INGENIERIE ET EUROVIA MEDITERRANEE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 11 : Madame GUIRAUD toujours. Protocole d'accord transactionnel avec les sociétés Ingerop Conseil & Ingenierie et Eurovia Méditerranée. Qui demande des explications à Isabelle GUIRAUD ? Contre ? Abstention ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 81 voix

**AFFAIRE N° 12 : LOGEMENT - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE MONTPELLIER 2016-2021 - QUARTIERS "COURREAU / FIGUEROLLES / NORD ECUSSON" - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DE 6 LOGEMENTS**

**Monsieur le Président**

Monsieur SEGURA dans l'affaire 12 vous propose les opérations programmées d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain de Montpellier 2016-2021 – Quartiers « Courreau / Figuerolles / Nord Ecusson ». Contre ? Abstention ?

Si le Vice-Président Noël SEGURA veut intervenir, il peut le faire à tout moment.

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 81 voix

**AFFAIRE N° 13 : LOGEMENT - OPERATION "RENOVER POUR UN HABITAT DURABLE ET SOLIDAIRE" 2013-2018 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DE 55 LOGEMENTS SITES DANS DIVERSES COMMUNES DE LA METROPOLE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

*M. R. CALVAT sort de séance.*

**Monsieur le Président**

Affaire 13 : « Rénover pour un habitat durable et solidaire » 2013-2018. Il s'agit de l'attribution de subventions pour la réhabilitation de 55 logements situés dans diverses communes de la Métropole en

l'occurrence Baillargues, Castelnaud, Clapiers, Cournonsec, Grabels, Lattes, Lavérune, Le Crès, Montpellier, Pérols, Saint-Drézéry, Saint Geniès, Saint Jean de Védas, Vendargues et Villeneuve-lès-Maguelone.  
Contre ? Abstention ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 80 voix

**AFFAIRE N° 14 : COHESION SOCIALE, POLITIQUE DE LA VILLE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, INSERTION PAR L'EMPLOI, AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - FONDS METROPOLITAIN D'AIDE AUX JEUNES - APPEL A PROJETS 2019 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

**Monsieur le Président**

Affaire 14 : Madame Rosy BUONO vous propose le fonds métropolitain d'aide aux jeunes. C'est l'appel à projets 2019. Qui demande la parole ? Compétence transférée du Conseil Départemental. Abstention ? Contre ?

Pardonnez-moi, Madame BARTHAS, Monsieur BREYSSE, Madame DRAY, Madame FOURCADE et Madame YAGUE ne prennent pas part au vote. Je refais voter. Contre ? Abstention ? Adoptée à l'unanimité.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Valérie BARTHAS-ORSAL, M. Thierry BREYSSE, Mme Michèle DRAY-FITOUSSI, Mme Mylène FOURCADE, Mme Annie YAGUE.*

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

Pour : 74 voix

Abstention : 1 voix

S'est abstenue : Mme Audrey LLEDO.

**AFFAIRE N° 15 : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire 15 : Madame ILLAIRE vous propose la modification du tableau des effectifs. Qui demande des explications complémentaires à Régine ILLAIRE, Vice-Présidente ? Contre ? Abstention ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

Pour : 79 voix

Abstention : 1 voix

S'est abstenue : Mme Audrey LLEDO.

**AFFAIRE N° 16 : CULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION GRAIN D'IMAGE ET LA VILLE DE MONTPELLIER RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « LES BOUTOGRAPHIES – RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES DE MONTPELLIER » – AUTORISATION DE SIGNATURE**

*M. T. DEWINTRE entre en séance.*

**Monsieur le Président**

Dans l'affaire 16, Monsieur Bernard TRAVIER, Vice-Président chargé de la culture, vous propose la convention de partenariat avec l'association Grain d'Image pour « Les Boutographies » pour une valeur de 4 500 euros.

Je mets aux voix. Contre ? Abstention ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées.*

Pour : 80 voix

Contre : 1 voix

A voté contre : Mme Audrey LLEDO.

**AFFAIRE N° 17 : CULTURE - AFFECTATION DE SUBVENTION AU THEATRE DES 13 VENTS - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE MONTPELLIER - CONVENTION DE PARTENARIAT - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

*M. B. TRAVIER entre en séance.*

*Mme C. LEVY-RAMEAU sort de séance.*

**Monsieur le Président**

L'affaire 17 : Affectation de subvention au Théâtre des 13 vents c'est-à-dire au Centre Dramatique National, pour un montant de 700 000 €. Merci à l'équipe GARRAUD-SACCOMANO de faire vivre magnifiquement le Théâtre des 13 vents et d'être revenue sur des principes simples de diffusion de la culture, notamment envers les écoles, sur des pièces connues, sur SHAKESPEARE, sur les grands auteurs de théâtre et sur l'international, avec notamment le Liban. C'est vraiment formidable. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 81 voix

**AFFAIRE N° 18 : CULTURE - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CASTRIES - APPROBATION**

*M. J.-L. COUSQUER, M. E. PETIT, M. R. CALVAT entrent en séance.*

**Monsieur le Président**

Dans l'affaire 18, Bernard TRAVIER vous propose l'attribution de fonds de concours à la commune de Castries pour la rénovation du château. Qui demande des explications au Vice-Président Bernard TRAVIER ? Monsieur le Maire de Castries.

**Gilbert PASTOR**

Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais vous remercier de l'attribution de cette deuxième subvention. C'est dans le cadre du Contrat de Plan État – Région. Je voudrais vous informer que la première tranche est actuellement bien avancée. On commencera la deuxième tranche dès les premiers jours de février, qui consistera en l'aménagement de la cour intérieure puis de la salle des États du Languedoc. Les travaux commenceront au mois de juin. J'en profite pour vous dire qu'au mois de juillet, on fera une inauguration de cette première tranche, puisque tout le rez-de-chaussée aura été fait. En tout cas merci. Nous avons aussi le concours de l'État, de la Région, du Département. C'est une affaire tout à fait remarquable.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur PASTOR. Monsieur TRAVIER.

**Gilbert PASTOR**

Merci de nous avoir accompagnés, exactement comme l'État, depuis le début.

**Monsieur le Président**

Comme nous nous y étions engagés avec vous devant la population de Castries.

**Gilbert PASTOR**

Tout à fait.

**Monsieur le Président**

Monsieur TRAVIER.

**Bernard TRAVIER**

Monsieur le Président, chers collègues, il n'y a pas de difficulté sur ce dossier. Monsieur le Maire de Castries l'a rappelé, il est inscrit au Contrat de Plan État-Région. La commune a donc sollicité un financement à hauteur de 400 000 € pour la seconde phase de l'opération, dont le montant total est estimé à 1 429 617 € hors taxes.

Nous sommes donc sur la seconde phase, c'est-à-dire l'aménagement de la salle des États du Languedoc et de la bibliothèque, située au premier étage du bâtiment, un escalier de secours, l'aménagement d'une cour et d'un parking, car ce dernier est un véritable problème au château de Castries. Je le sais pour avoir eu du mal à me garer la nuit. Il y a aussi la construction d'un ascenseur et de cheminements puisque le bâtiment sera mis aux normes PMR.

**Gilbert PASTOR**

Ce qui fait qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet, la salle Jean-François de Castres, en bas, qui servait pour des conférences et des expositions ou des repas pourra être utilisée de même que la cour d'honneur pourra accueillir les manifestations en plein air.

**Monsieur le Président**

Il y a toujours des oubliettes dans le château de Castries ?

**Gilbert PASTOR**

J'ai toujours demandé à y aller mais on ne m'y a jamais accompagné.

**Monsieur le Président**

À Lavérune, il y a des oubliettes dans le château des Évêques. À Pignan, il y a des oubliettes dans les caves. Il y en a aussi à Castries.

**Gilbert PASTOR**

Je me suis laissé dire que certaines avaient été comblées. Quand il y a eu les travaux de toiture, ils avaient mis les débris dedans, mais je n'ai pas eu la possibilité de vérifier.

**Monsieur le Président**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 84 voix

**AFFAIRE N° 19 : CULTURE - AGORA DES SAVOIRS - CHARTE ET COMPOSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE - APPROBATION ET DÉSIGNATION**

*Mme S. JANNIN et Mme C. LEVY-RAMEAU entrent en séance.*

**Monsieur le Président**

Affaire suivante : il s'agit de l'Agora des savoirs – Charte et composition du conseil scientifique. La parole est à Bernard TRAVIER.

**Bernard TRAVIER**

Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis en mesure de vous rassurer et surtout de rassurer la presse parce que j'ai conservé les journaux qui ont été édités lorsque Monsieur MIAILLE a quitté l'Agora des savoirs. Je lis dans *Midi Libre* : « Si tel est le cas, Anne-Yvonne LE DAIN se trouve à la tête d'une coquille vide. ». Là, nous sommes le 15 janvier.

**Monsieur le Président**

Il faut bien que les journalistes interprètent.

**Bernard TRAVIER**

Coquille vide ! Deux jours plus tard, Monsieur MIAILLE déclare : « Je savais que l'absence de Régis PENALVA serait une catastrophe pour la Comédie du livre qu'il dirigeait et pour l'Agora des savoirs. » Là,

c'est le drame ! Il dit : « *Si Madame LE DAIN recherche d'autres scientifiques, elle a intérêt à s'accrocher.* ». Bien. Donc, ça partait très mal.

Je voudrais les rassurer, tous. Madame LE DAIN a assuré deux présidences. De l'avis de tous, nous avons atteint un niveau d'accueil, d'analyse des théories développées par les intervenants que nous n'avions pas. Je n'ai pas peur de le dire. Mercredi, je pense que cela fera plaisir à certains, il y avait 250 personnes à l'Agora des savoirs. Ambiance parfaite.

Mais, il fallait bien sûr remplir cette coquille vide. Alors qu'avons-nous fait ? Madame MARION et moi, très tôt le matin, nous nous sommes mis autour d'une table et nous avons déterminé 15 noms de scientifiques. Oh surprise, ils ont tous répondu oui. Je sais que la presse attend depuis longtemps le nom de ces gens. Nous allons aujourd'hui vous les donner. Ensuite, Madame LE DAIN s'est mise au travail et a recruté un nombre complémentaire de scientifiques. Nous avons, au jour d'aujourd'hui, 20 membres qui ont accepté de venir travailler à l'Agora des savoirs. Pour que certains ne se désespèrent plus, est-ce que je peux vous livrer les noms ?

### **Monsieur le Président**

Oh oui ! Oh yes !

### **Bernard TRAVIER**

- Michel ARBATZ, écrivain et homme de théâtre que tout le monde connaît et qui assurera avec d'autres le spectacle de la Retirada le 17 mars à l'Opéra-comique ;
- Vincent ATTALIN, médecine générale, troubles alimentaires, obésité, start-up Aviitam ;
- Béatrice BAKHOUCHE, que tout le monde connaît, professeure émérite à Paul-Valéry de langue et littérature latine ;
- Pierre BOULOT, professeur des universités, gynécologie-obstétrique, médecine périnatale, pôle mère-enfant Université de Montpellier ;
- Marielle CADOPI, professeure des universités, ancienne doyenne de l'UFR sciences et techniques des activités sportives de Montpellier ;
- Henri CARSALADE, ancien sous-directeur général de la FAO pour le développement durable, ancien président de ICARDA en Syrie, ancien Président d'Agropolis, membre de l'Académie des technologies ;
- Gina DÉVAU, maître de conférences Université de Montpellier, unité Inserm neurobiologie, Présidente de *la Comédie des neurones* ;
- John DE VOS, professeur des universités PUPH, cellules-souches pluripotentes, unité Inserm cellules-souches, etc. ;
- Étienne DOMBRE, robotique, directeur de recherche CNRS, classe exceptionnelle ;
- Alain FOUCARAN, professeur des universités, classe exceptionnelle UM2, fondateur de l'UMR IES ;
- Xavier GARRIC, professeur des universités, Institut des biomolécules Max-Mousseron, chimie organique ;
- Nicolas GIRAUDEAU, maître de conférences Université de Montpellier, praticien hospitalier, UFR odontologie ;
- Stéphane GUILBERT, professeur SupAgro en sciences des aliments, médaille d'or de l'Académie de l'agriculture, membre de l'Académie internationale des sciences des aliments ;
- Carine JALLAMION, agrégée d'histoire du droit et de droit romain, premier prix d'art plastique au concours général, professeure à la faculté de droit de Montpellier ;
- Jérôme LARCHE, médecin réanimateur, humanitaire Médecins du monde, M2 en sciences politiques, médecin réanimateur ;
- Cécile LE GAL FONTES, professeure des universités droit et économie de la santé, docteur en pharmacie et docteur d'État en droit, directrice du Master 2 environnement réglementaire des entreprises et produits de santé ;
- Roland PEREZ, professeur honoraire à l'Université de Montpellier économie et gestion ;
- Frédéric ROUSSEAU, professeur des universités, université Paul-Valéry, en histoire contemporaine, directeur de la Maison des sciences de l'Homme Sud ;
- Jean SALLATIN, informaticien, professeur émérite UM2 intelligence artificielle, automatisme, résolution ;
- Gisèle CLEMENT, maître de conférences Université de Montpellier, directrice du CIMM, spécialiste de la musique médiévale.

Nous sommes donc, selon mes calculs, à 20 membres et je pense à 21.

**Monsieur le Président**

21.

**Bernard TRAVIER**

Comme nous souhaitons la parité, il faut compléter cette liste par 9 femmes pour arriver à 30. Voilà où nous en sommes. Pas de souci, il n'y a plus de coquille vide. Il n'y a plus rien. Tout fonctionne. Il en est de même pour *la Comédie du livre* même si ce n'est pas le sujet ce soir.

Monsieur le Président, je rappelle donc, que le 21 décembre 2018, par délibération du Conseil de Métropole, l'Agora des savoirs a été déclarée manifestation d'intérêt métropolitain. Le 31 janvier, le Conseil a procédé à la désignation de Madame Anne-Yvonne Le Dain. Aujourd'hui, il est proposé au Conseil d'approuver tout d'abord la charte du conseil scientifique de l'Agora et ensuite de désigner les membres de ce conseil.

En ce qui concerne la charte, sa rédaction, vous le voyez, n'est pas très longue mais nous avons souhaité qu'il n'y ait plus de pré carré ; je ne peux pas dire de rente de situation, puisque ces fonctions ne sont pas rémunérées. Les gens qui restent 10 ans, 20 ans ou 40 ans à Montpellier doivent prendre l'habitude du changement qui s'impose à tous et qui fait du bien. De temps en temps, il faut de l'oxygène. Pour ce qui est du conseil scientifique, ses membres sont désignés pour une durée de trois ans. Le Président ou la Présidente est désigné(e) pour une durée de trois ans et il est imposé la composition d'un conseil scientifique qui respecte le principe de parité homme/femme. Pour que les choses aillent un peu plus vite, nous vous demandons de procéder à la désignation de ce comité scientifique partiel de 21 membres ou de 22 selon les calculs et de valider la charte scientifique.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur TRAVIER. Avant de passer au vote, vous avez la parole. Est-ce que quelqu'un demande un vote secret ? Je vous propose donc de voter à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est bien évident que le comité scientifique a pour vocation de s'agrandir encore.

**Bernard TRAVIER**

Oui, je pense que l'on passera une seconde délibération pour le compléter.

**Monsieur le Président**

On passera une deuxième délibération. Mais, je voudrais remercier Bernard TRAVIER, Chantal MARION et Anne-Yvonne LE DAIN qui a été, comme à son habitude, brillante dans les deux dernières séances de l'Agora des savoirs.

Aucune autre candidature n'est proposée par l'Assemblée.

Le Conseil, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de procéder à ces désignations par un vote à main levée, ce en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

Pour : 84 voix

Abstentions : 2 voix

Se sont abstenus : M. René REVOL, Mme Isabelle TOUZARD.

**AFFAIRE N° 20 : CULTURE - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ALLONS Z'ENFANTS-COMPAGNIE DIDIER THERON POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS PEDAGOGIQUES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 20 : Conservatoire à Rayonnement Régional – Convention de partenariat avec l'Association Allons Z'Enfants-Compagnie Didier THERON. Qui demande des précisions au rapporteur Bernard TRAVIER ? Contre ? Abstention ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 86 voix

**AFFAIRE N° 21 : CULTURE - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE MONTPELLIER-JACOU POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS PEDAGOGIQUES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

*M. J-L. SAVY sort de séance.*

**Monsieur le Président**

Affaire 21 : Toujours le Conservatoire. C'est la convention de partenariat avec l'Orchestre...

**Bernard TRAVIER**

... D'harmonie de Montpellier-Jacou.

**Monsieur le Président**

Qui demande des précisions ? Contre ? Abstention ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 85 voix

**AFFAIRE N° 22 : SPORTS ET TRADITIONS SPORTIVES - ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS - CONVENTIONS D'ATTRIBUTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

*M. J. MALEK sort de séance.*

*M. G. PASTOR sort de séance avec le pouvoir de M. Y. PELLET qui est temporairement annulé.*

**Monsieur le Président**

Affaire 22 : Associations et clubs sportifs – Affectations de subventions. Monsieur MEISSONNIER vous propose l'Asa-Hérault pour le critérium des Cévennes (40 000 €) ; l'association Ped Tanca, mondial de pétanque (40 000 €) ; le football américain les Hurricanes (5 000 €) ; le horse-ball de Saint Georges d'Orques (8 000 €) et l'association les Fauteuils de feu (1 500 €). Avez-vous des suggestions ou des questions à poser au Vice-Président ? Contre ? Abstention ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 82 voix

**AFFAIRE N° 23 : TRANSPORTS ET MOBILITE - CONVENTION DE PARTAGE DES SYSTEMES DE VIDEOPROTECTION AVEC LA VILLE DE MONTPELLIER ET LES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER (TAM) - AUTORISATION DE SIGNATURE**

*M. J. MALET entre en séance.*

*M. G. PASTOR entre en séance avec le pouvoir de M. Y. PELLET.*

*M. C. COUR et Mme V. PEREZ sortent de séance.*

**Monsieur le Président**

Affaire 23 : il s'agit de la convention de partage des systèmes de vidéoprotection avec la ville de Montpellier et les Transports de l'agglomération de Montpellier (TaM). C'est l'autorisation de signature. Madame PEREZ ne prend pas part au vote. Je vais donner la parole au Vice-Président, Jean-Pierre RICO, Maire de Pérols. Je voulais simplement vous dire que nous avons un corpus de caméras de vidéosurveillance à Montpellier de 301 auquel s'ajoute 50 qui ont été transférées à la Métropole pour la surveillance de la voirie. Nous rajoutons à ce corpus déjà existant l'ensemble des caméras qui veillent à l'ensemble des arrêts de tram. Cela fera un nombre de caméras très important qui seront centralisées au niveau des images : 671

en tout. Monsieur Jean-Pierre RICO.

**Jean-Pierre RICO**

Monsieur le Président, chers collègues. Monsieur le Président, je crois que vous avez tout dit, donc... Est-ce que des conseillers ont éventuellement des questions ?

**Monsieur le Président**

Non, je n'ai pas parlé du central pour le traitement de l'image. C'est important.

**Jean-Pierre RICO**

Tout à fait.

**Monsieur le Président**

Sinon je le fais.

**Jean-Pierre RICO**

Il n'y a pas de souci, Président. Cette délibération a deux objets : le premier est un groupement de commandes sur l'ensemble du matériel de façon à le rationaliser, que ce soit à la Métropole, à la ville de Montpellier ou à la TaM.

La deuxième partie de cette délibération concerne une convention tripartite permettant, effectivement, le partage des accès aux images de vidéoprotection qui permettra d'assurer un confort et de développer pour chaque partie prenante le parc existant. Par ailleurs, il s'agit également d'assurer une meilleure gestion des images vidéo et de pouvoir assurer, notamment en période de crise pour des épisodes cévenols ou neigeux, la gestion de la sécurité des personnes ou des biens sur la voie publique.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur RICO. Monsieur EL KANDOUSSI, président de TaM.

**Abdi EL KANDOUSSI**

Je profite de cette affaire, Monsieur le Président, pour vous remercier pour le travail qui a été mené ainsi que Monsieur RICO. C'est un dossier très important pour la sécurité des métropolitains ; utiliser l'ensemble des caméras et les mutualiser avec celles existantes du CSU de la ville de Montpellier (plus les 50 caméras supplémentaires qui ont été transférées), nous permet d'avoir un réseau très performant. Je vous invite d'ailleurs à visiter le poste de sécurité de TaM. Nous pouvons l'organiser. Vous verrez l'installation que nous avons et qui permet aux agents de TaM de suivre l'ensemble des interventions qui peut y avoir sur le réseau ainsi que d'avoir un suivi sur le positionnement des tramways.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur EL KANDOUSSI. Monsieur MEISSONNIER a demandé la parole.

**Jean-Luc MEISSONNIER**

Monsieur le Président, chers collègues, dans le même cadre des mobilités, surtout des transports et de la sécurité, je crois que Jean-Pierre RICO, Chantal MARION et même Abdi EL KANDOUSSI, sont au courant d'une start-up métropolitaine, même si elle est située sur Baillargues, qui s'appelle *Mon chaperon* qui permet par une application d'avoir un cheminement en commun avec des personnes qui y sont abonnées. Cela permet de sécuriser et d'avoir par un simple clic des personnes qui sont sur le même trajet. Cela permet en même temps à des personnes qui ont des problèmes de mobilité un accompagnement sur des trajets que les gens font régulièrement (domicile/travail, travail/domicile). Cette application est intéressante pour compléter l'offre en matière de vidéosurveillance ou d'accompagnement sécurisé. Il serait donc intéressant de regarder cela, puisque cette start-up baillarguoise, pour les avoir rencontrés il n'y a pas si longtemps que cela, commence à proposer cette application sur d'autres Métropoles. Il serait donc dommage de ne pas être précurseur sur ce genre de démarche. Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

Je partage votre opinion Monsieur MEISSONNIER. *Mon chaperon* travaille déjà à l'élaboration des schémas de mobilité sur la ville. En fait, il s'agit, par des applications, de rassembler des piétons afin qu'ils cheminent ensemble et non pas seuls. C'est une belle application ; c'est quelque chose de simple et efficace. Qui demande la parole ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adoptée à l'unanimité.

Pardon, je refais voter car Madame PEREZ ne prend pas part au vote. Contre ? Abstention ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 83 voix

#### **AFFAIRE N° 24 : TRANSPORTS ET MOBILITE - TRAMWAY LIGNE 5 - DEMANDE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE - SECTEUR NORD - APPROBATION**

*M. C. COUR entre en séance.*

##### **Monsieur le Président**

L'affaire 24 concerne la ligne 5. Il s'agit d'une demande d'une enquête publique parcellaire sur le secteur Nord, c'est-à-dire à l'endroit où vont commencer les travaux avant la fin de l'année ; à l'automne. Monsieur RICO.

##### **Jean-Pierre RICO**

Effectivement. Par arrêté du 28 août 2013, Monsieur le Préfet de l'Hérault a déclaré d'utilité publique le projet de réalisation du tronçon Lavérune-Clapiers de la cinquième ligne de tramway de Montpellier Méditerranée Métropole. Par arrêté du 13 juin 2018, le Préfet a prorogé la déclaration d'utilité publique pour cinq ans jusqu'au 27 août 2023. Aujourd'hui, il convient d'engager la procédure d'enquête parcellaire sur une première section de la partie Nord de la ligne 5 entre la rue du Docteur-Pezet et la route de Mende afin de respecter le planning des travaux. Le dossier soumis à cette procédure d'enquête publique est établi conformément au Code de l'expropriation, au Code de l'urbanisme et à l'ensemble des textes réglementaires en vigueur. Ce dossier d'enquête parcellaire comprend un plan parcellaire sur lequel est matérialisée l'emprise nécessaire de l'opération envisagée, un état parcellaire comprenant la liste des propriétaires et la surface des terrains à acquérir, parcelle par parcelle. Après avoir approuvé ce dossier de demande d'ouverture d'enquête parcellaire, il est également proposé au Conseil de solliciter Monsieur le Préfet en vue d'obtenir l'arrêté nécessaire à l'ouverture de l'enquête publique puis, à l'issue de celle-ci, de requérir le prononcé de l'arrêté de cessibilité.

Il est donc proposé, dans cette délibération, au Conseil de bien vouloir approuver le dossier d'enquête parcellaire ; solliciter Monsieur le Préfet pour l'ouverture de l'enquête publique parcellaire et requérir, à l'issue de l'enquête, le prononcé de l'arrêté de cessibilité. Je vous remercie.

##### **Monsieur le Président**

Merci Monsieur RICO. Qui demande la parole ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 84 voix

#### **AFFAIRE N° 25 : TRANSPORTS ET MOBILITE - TRAMWAY EXTENSION LIGNE 1 - DEMANDE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET A LA MISE EN COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME - APPROBATION**

*Mme V. PEREZ entre en séance.*

*M. G. LANNELONGUE sort de séance.*

##### **Monsieur le Président**

Affaire 25 : Il s'agit du tramway extension ligne 1. C'est la demande d'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Je rappelle que lors de la dernière séance, nous avons commencé à voter les acquisitions parcellaires parce que, que ce soit pour la ligne 5 ou l'extension de la ligne 1, aucune acquisition parcellaire n'avait été réalisée ; nous les réalisons. Je rappelle planning : si tout se passe comme prévu, nous commencerons les travaux d'installation de l'extension de la ligne 1 avant la fin de l'année 2019 et nous commencerons l'ouvrage d'art sur l'A 709, c'est-à-dire le pont qui intègre les deux voies de tramway, deux files aller-retour de voitures et les trottoirs

ainsi que les pistes cyclables de façon latérale. C'est un ouvrage d'art très important avec Autoroute Sud de France. Ce pont portera le nom de Karl MARX. Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'avenue Fernand BRAUDEL se trouvera donc située entre le pont Karl MARX et le pont Youri GAGARINE. Contre ? Abstention ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 84 voix

**AFFAIRE N° 26 : TRANSPORTS ET MOBILITE - CONVENTION DE COMPENSATION POUR LA TARIFICATION INTERMODALE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'HERAULT (SMTCH) - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 26 : Convention de compensation pour la tarification intermodale avec le Syndicat mixte des transports du Département de l'Hérault. C'est notre participation au syndicat pour une valeur de 660 000 €. Monsieur le Maire de Jacou.

**Renaud CALVAT**

En tant que salarié en disponibilité...

**Monsieur le Président**

Ah oui. Monsieur le Maire de Jacou ne prend pas part au vote. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ?

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Renaud CALVAT, M. Jean-Luc COUSQUER, Mme Titina DASYLVA, M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Régine ILLAIRE, Mme Stéphanie JANNIN, M. Laurent JAOUÏ, M. Jean-Marc LUSSERT, M. Jean-Luc MEISSONNIER, M. Arnaud MOYNIER, M. Jean-Pierre RICO, M. Noël SEGURA, M. Sauveur TORTORICI.*

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

Pour : 71 voix

**AFFAIRE N° 27 : TRANSPORTS ET MOBILITE - CONTRAT DE CONCESSION RELATIF AU PARC DE STATIONNEMENT PEYROU-PITOT - AVENANT N°3 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

*Mme A. BRISSAUD entre en séance.*

*M. H. ROUILLEAULT et M. J. DOMERGUE sortent définitivement sans laisser de pouvoir.*

**Monsieur le Président**

Affaire 27 : Transports et Mobilité. Il s'agit du contrat de concession relatif au parc de stationnement Peyrou-Pitot. Il s'agit d'établir un avenant à la DSP parking Peyrou-Pitot pour la mise en place de tarifs relatifs à la mise en place de places d'amodiation. Qui demande des précisions supplémentaires auprès du rapporteur Jean-Pierre RICO ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 83 voix

**AFFAIRE N° 28 : VOIRIE, ESPACE PUBLIC - SECURISATION DES ABORDS DU COLLEGE LEON CORDAS - RUE DE LA CROIX VERTE A MONTPELLIER - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION**

*M. G. LANNELONGUE entre en séance.*

**Monsieur le Président**

Affaire 28 : Sécurisation des abords du collège Léon CORDAS, rue de la Croix Verte à Montpellier –

Convention avec le Département de l'Hérault relative au financement des travaux. Monsieur le Vice-Président délégué à l'espace public et à la voirie, Thierry BREYSSE.

**Thierry BREYSSE**

Il s'agit d'approuver la signature d'une convention avec le Département de l'Hérault pour le financement et la réalisation des travaux de sécurisation aux abords du collège Léon CORDAS situé rue de la Croix Verte à Montpellier. En fait, c'est une enveloppe financière estimée à 62 000 €. Nous sommes maîtres d'ouvrage. Lorsque les travaux seront achevés, nous adresserons un titre de recettes au Département.

**Monsieur le Président**

Qui demande des précisions au rapporteur Thierry BREYSSE ?

Bonsoir Madame BRISSAUD. Bienvenue. Je suis poli au moins.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 84 voix

**AFFAIRE N° 29 : HORS COMMISSION - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION ET DE REPRESENTATION DES AGENTS ET DES ELUS DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, AINSI QUE DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'ACCUEIL DE PERSONNALITES EXTERIEURES INVITEES**

**Monsieur le Président**

Affaire 29 : Prise en charge des frais de mission et de représentation des agents et des élus de la Métropole. Contre ? Abstention ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 84 voix

**AFFAIRE N° 30 : HORS COMMISSION - REPRESENTATIONS - ORGANISMES INTERNES ET EXTERNES - DESIGNATIONS ET ACTUALISATIONS**

**Monsieur le Président**

Affaire 30 : Représentations dans les organismes internes et externes. Je vous propose pour la plateforme de la création d'activités la candidature de Gérard LANNELONGUE ; pour le SYMBO, Isabelle GUIRAUD et pour le service funéraire, Guy BARRAL.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*Il est proposé de désigner de nouveaux représentants de Montpellier Méditerranée Métropole.*

*Le Président propose les candidatures de :*

- M. Gérard LANNELONGUE au sein de l'association Plateforme de la Création d'Activités (PFCA),
- Mme Isabelle GUIRAUD au sein du Syndicat Mixte du bassin de l'Or (SYMBO),
- M. Guy BARRAL au sein du Service Funéraire Montpellier Méditerranée Métropole (SFMA).

*Aucune autre candidature n'est proposée par l'Assemblée.*

*Le Conseil, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de procéder à ces désignations par un vote à main levée, ce en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.*

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

Pour : 83 voix

Abstention : 1 voix

S'est abstenue : Mme Audrey LLEDO.

**AFFAIRE N° 31 : HORS COMMISSION - COMMISSIONS DU CONSEIL DE METROPOLE -  
MODIFICATION - APPROBATION**

*M. J-L. SAVY et M. R. YOUSSEUS entrent en séance.*

**Monsieur le Président**

Dernière affaire de l'ordre du jour : Commissions du Conseil de Métropole – Modification. Qui demande des précisions au rapporteur ? Je mets aux voix. Contre ? Un contre. Abstention ?

*A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées.*

Pour : 85 voix

Contre : 1 voix

A voté contre : Mme Audrey LLEDO.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.*